



Rapport d'activité 2023

Service d'Accompagnement au Logement



PREAMBULE	3
FAIT MARQUANT DU SERVICE EN 2023	3
ACTIVITE GLOBALE :	4
PARTIE 1 : LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ETAT	5
I. Les mesures logement d'abord :	9
1. La file active en 2023, bilan quantitatif :	9
2. Les ménages orientés dans le cadre d'une mesure LDA	11
3. Les fins de mesures :	12
4. Conclusion sur la LDA :	13
II. Les visites d'anticipation :	13
1. L'activité en 2023	13
2. Typologie des ménages orientés :	14
3. Bilan des fins de VA :	15
4. Conclusion des visites d'anticipation :	15
III. Les diagnostics	16
1. Le fil de l'activité	16
2. Spécificité des publics :	17
3. Bilan de l'activité diagnostics :	17
4. Conclusion de la partie diagnostic	18
IV. L'Inter Médiation Locative (IML)	18
1. Le fil de l'activité 2023	18
2. La spécificité des publics :	18
3. Bilan de l'activité IML	20
V. Le Service de Sécurisation des Parcours	20
1. Bilan quantitatif :	20
2. Les motifs d'orientation :	21
3. Bilan de l'activité sécurisation de parcours	22
4. Bilan de l'activité :	22
VI. CONCLUSION :	22
PARTIE 2 : LA CONVENTION D'INGENIERIE ACTION LOGEMENT	23
I. L'activité diagnostic	24
1. Le taux d'activité :	24
2. Caractéristique des 5 ménages orientés	24
3. Suite des diagnostics :	25
II. Les mesures ASLL :	25
1. Les flux entrées/ sorties :	25
2. Les spécificités des ménages accompagnés en ASLL :	26
3. Les fins d'accompagnement :	27
III. Conclusion :	28
PARTIE 3 : LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE	29
1. Les orientations :	29
2. Caractéristique des ménages orientés :	29
3. Bilan des Diagnostics Métropole	30
PARTIE 4 : LES ATELIERS LOGEMENTS	30
1. La participation des publics	30
2. Les ateliers CESAM :	31
3. Les spécificités de l'atelier ADEFO :	31
PARTIE 5 : LA COORDINATION PARTENARIALE :	31
1. Missions concernant l'Etat :	32
2. Missions concernant les bailleurs :	32
3. Missions concernant la CAF – la CPAM :	32
4. Missions concernant les Services des Impôts :	32
5. Les attributions de logements en 2023 :	33
PARTIE 6 : PERSPECTIVES 2024	33

PREAMBULE

Depuis 2008 l'**ADEFO adhère aux principes du logement d'abord** plaçant le logement comme point de départ de l'accompagnement social pour des ménages en difficulté. Le second plan quinquennal logement d'abord 2023-2027 réaffirme cette pratique et vise à « agir, prévenir, construire, pour lutter contre le sans-abrisme ». Pour cela, le plan définit 3 axes de travail¹ :

- Produire et mobiliser des solutions de logement adaptées et abordables pour les ménages en grande précarité
- Conforter le maintien dans le logement, prévenir les ruptures et éviter la dégradation des situations
- Accélérer l'accès au logement et proposer des parcours d'accompagnement croisant logement emploi et santé.

L'ADEFO a fait le choix en 2011, de créer un Service D'Accompagnement au Logement (SDAL), dédié entièrement aux actions d'accès et de maintien dans le logement, qui regroupe toutes les compétences nécessaires : éducatives, captation et gestion locative. Ce service est initialement financé par une subvention annuelle de la DDETS.

A ce jour l'Etat reste le financeur le plus important du service, mais l'ADEFO c'est aussi orienté vers Action Logement en 2019. Les orientations permettent de proposer un suivi à un public salarié rencontrant des difficultés dans le logement. Une convention de partenariat a été signée actant des accompagnements de type ASLL² ou de diagnostics.

En partenariat avec le CESAM³ un contrat a été signé validant la mise en place d'ateliers « logement ensemble » (10 par an) à destination de publics orientés par le CESAM pour découvrir, s'approprier et acquérir des repères dans son logement. Pour cela l'intervenante sociale mobilisée sur ce projet et une collègue d'un autre service de l'ADEFO, utilisent l'appartement pédagogique de l'Association Habitat et Humanisme avec laquelle l'ADEFO a un partenariat. Plus récemment, en septembre 2023, l'ADEFO a signé avec Dijon Métropole une convention pour la réalisation de 20 diagnostics dans l'objectif d'aller au-devant de ménages en difficultés dans leur logement, mais pour lesquels il y a peu d'informations. Dans le même temps, le Conseil Départemental n'a pas refinancé les 60 diagnostics familles tel que cela était réalisé depuis 2019.

Pour rappel, toutes ces mesures s'exercent dans une dynamique de l'aller vers, réelle plu value de l'accompagnement. Cette démarche proactive consiste à aller au-devant des publics orientés qui sont, au regard de leurs difficultés locatives, dans une situation sociale complexe.

Le rapport d'activité se propose de faire le point sur le plan quantitatif mais aussi qualitatif du travail réalisé durant l'année. Nous reviendrons dans un premier temps sur les faits marquants de l'année et dans un second temps sur un bilan de chacune des conventions.

FAIT MARQUANT DU SERVICE EN 2023

L'année 2023 fut marqué par plusieurs évènements qui ont eu de l'impact sur l'efficacité du travail réalisé.

Durant l'année, un **turn over important de salariés** a amené à un recrutement de 5 nouveaux travailleurs sociaux, sur une équipe de 9,75 ETP, qu'il a fallu former. Les recrutements ont pris du temps, en moyenne 3 mois entre la parution de l'offre d'emploi et l'arrivée du nouveau professionnel. Ces recrutements portent à 25, le nombre de travailleurs sociaux recrutés au SDAL depuis sa création. Malgré ces mouvements, le modèle d'immersion et d'intégration des nouveaux professionnels du service fait ses preuves en transmettant la rigueur, le savoir-faire et le savoir être.

Il est également important de rappeler que le service s'inscrit dans la **dynamique de « l'aller vers »** pour aller chercher des publics difficiles. Dans cette pratique spécifique, il est important de sécuriser les professionnels. Pour cette raison l'Etat a validé une activité de 18 mesures par équivalent temps plein pour doubler les interventions lorsqu'il y a des risques d'agressivité de la part des personnes orientés. Malgré notre expérience et la vigilance portée à toutes les orientations, une professionnelle c'est retrouvé dans une situation de violence qui a entraîné un arrêt de longue durée.

Sur l'activité, le service a **redynamisé son action dans les territoires**. Les changements de professionnels n'ont pas permis de sédentariser des postes dans les secteurs d'intervention éloignés de la métropole. Aussi pour répondre

¹ Lancement du deuxième plan quinquennal pour le Logement d'Abord (2023-2027) du 26/07/2023

² ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement

³ Le CESAM est un centre de formation pour l'insertion et l'emploi

aux besoins il a été fait le choix d'employer des professionnels qui partent de Dijon pour effectuer les différentes mesures orientées par les commissions.

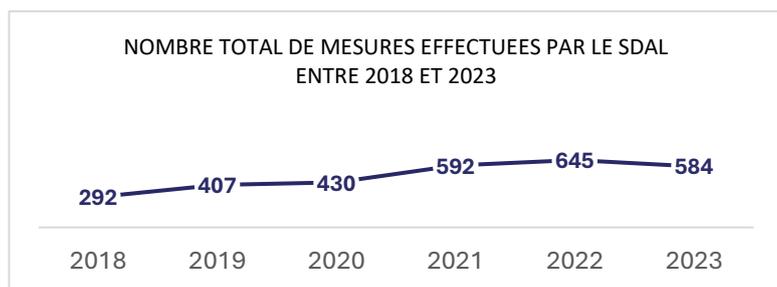
En 2023, Dijon Métropole a choisi l'ADEF0 pour organiser l'immersion de ses salariés auprès de leurs collègues du SDAL. L'objectif recherché, était de partager et de démocratiser les bonnes pratiques de « l'aller vers » le public orienté. Une douzaine de travailleurs sociaux de Dijon Métropole ont participé à cette immersion sur le premier semestre 2023. Chacun a passé une journée en immersion.

Cette année fut également marquée par **une explosion des Visites d'Anticipations** : 341 mois mesures ont été réalisés pour un financement initialement prévu de 200 mois mesures soit une augmentation de 70,5% de l'activité. Un travail a été réalisé avec **action logement** durant le second semestre 2023 pour la mise en place d'un avenant à la convention. L'objectif était de valider un maintien de l'activité car les orientations ont été plus importantes que les estimations initiales. En 2023, 136 mois mesures ont été comptabilisés pour action logement alors qu'en 2022 l'activité représentait 98 mois mesures ce qui correspond à une **augmentation de 38,7%**.

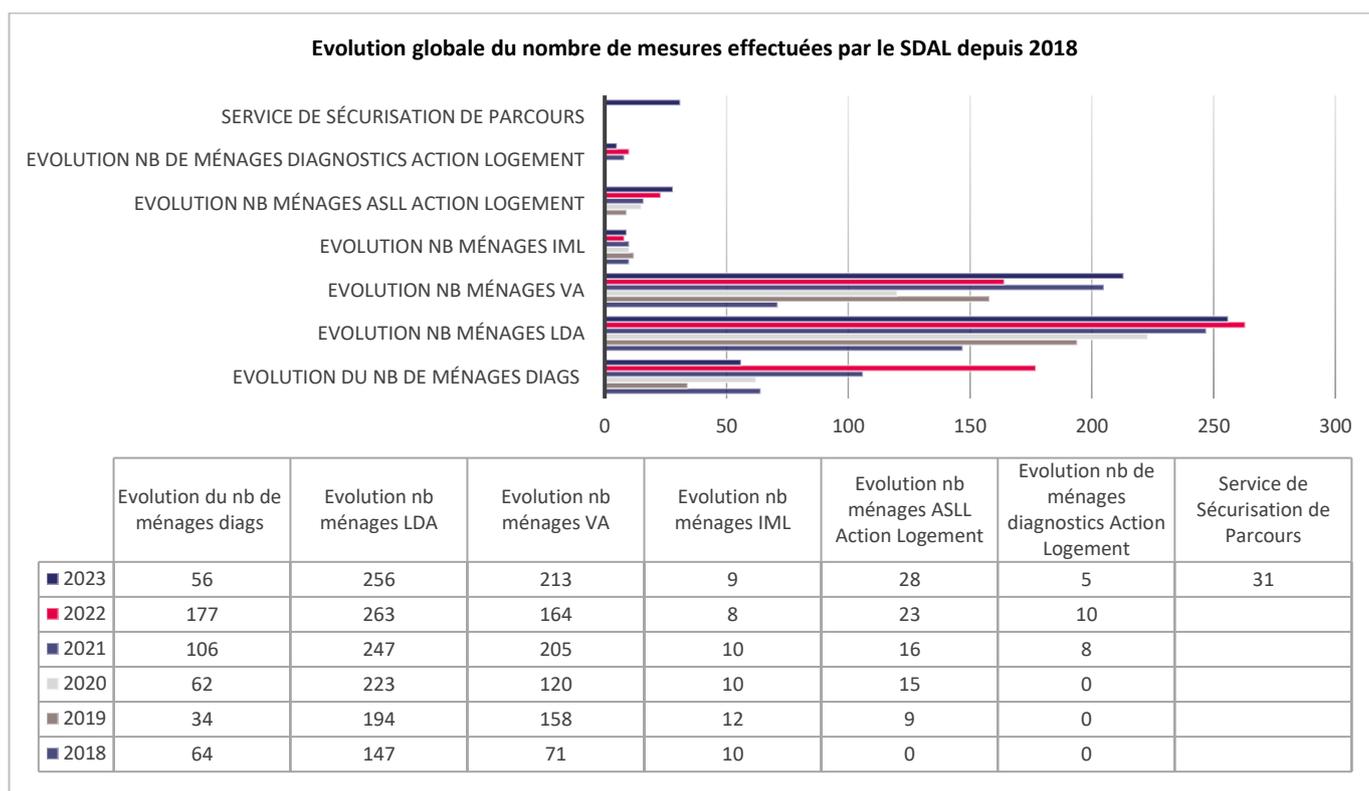
Enfin, un travail avec la DDETS a permis l'obtention d'une subvention permettant **la mise en place d'une nouvelle activité nommée : service de sécurisation des parcours**. Celle-ci offre la possibilité d'un maintien de l'accompagnement léger pour des ménages dont la situation c'est rétabli, mais qui reste fragile dans la compréhension et l'accès aux droits.

ACTIVITE GLOBALE :

En 2023 le SDAL a accompagné 584 ménages dans toutes les démarches d'accompagnement proposé. Le graphique ci-dessous fait état d'une baisse du nombre de ménage après 5 années d'augmentation.



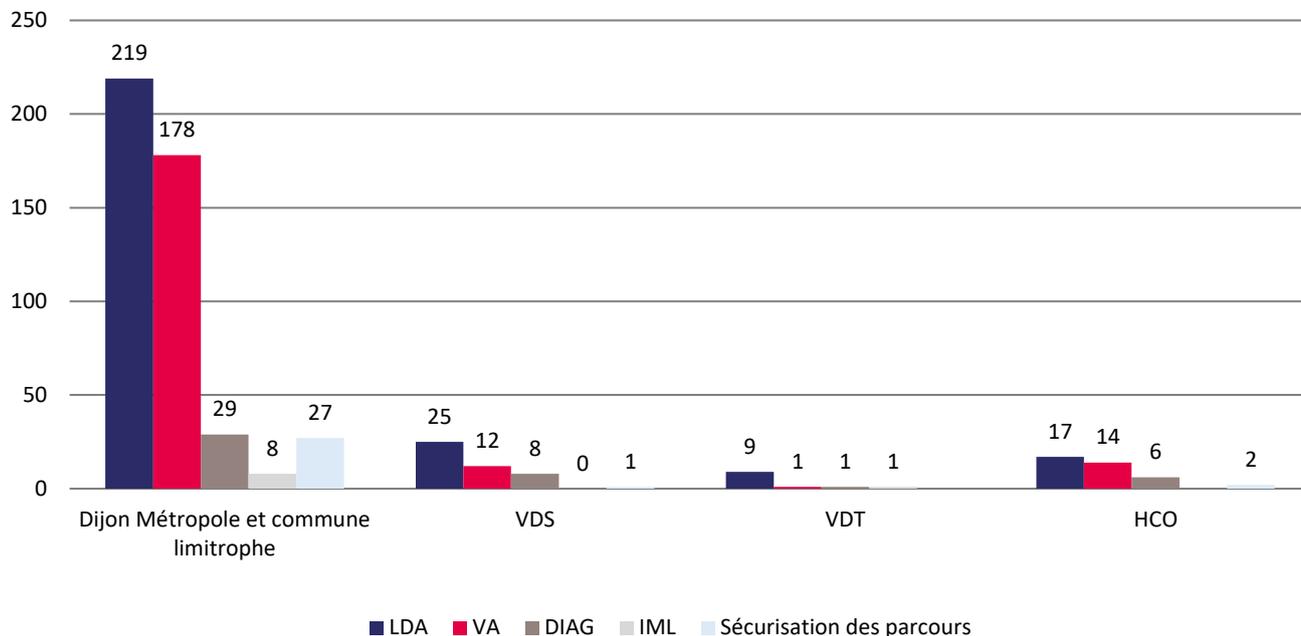
Cette baisse correspond à une diminution des orientations de 9,4%. Le rapport d'activité va permettre de répondre aux raisons de cette baisse, malgré une augmentation de certaines



Par rapport à l'année 2022, le premier constat est une baisse importante du nombre de diagnostics demandés et une très légère baisse des LDA. Malgré la forte augmentation du nombre de VA celle-ci n'a pas compensé la baisse ce qui est un premier élément d'explication de la diminution du nombre de ménages accompagnés sur l'année.

La territorialisation :

Graphique / activité dans les territoires en 2023



Comme expliqué précédemment, l'organisation de l'activité dans les territoires a été modifiée durant l'année avec des mesures faites depuis la métropole. Ce graphique montre que l'activité c'est maintenu malgré les changements.

PARTIE 1 : LA CONVENTION DE SUBVENTION AVEC L'ETAT

La convention « mesures d'accompagnement logement d'abord (LDA) et mesures intermédiation locative (IML) » validée en 2023 permet l'accompagnement de **140 ménages** par jour dans le cadre d'une LDA ou d'un diagnostic et l'accompagnement de **7 ménages en IML** pour des publics en difficulté d'accès et de maintien dans le logement soit un total de **1764 mois/mesures**.

Il a été rappelé dans la convention de cette année, que le financement des visites d'anticipation est réalisé sur la convention urgence à hauteur de 200 mois mesures soit 17 mesures pour un ETP. **A ce jour, l'équipe du SDAL effectue ces mesures d'accompagnement et il a été admis par l'Etat que la réalisation des VA peut se faire et compenser une baisse des orientations LDA.**

Enfin du fait de la spécificité de « l'aller vers » et pour sécuriser les professionnels, il est admis que les premières visites pour des ménages dont nous avons peu d'informations mais également pour des ménages susceptibles d'être violent, les premières visites doivent se réaliser en binôme.

De plus, le SDAL intervient sur tout le territoire d'intervention de l'ADEF0 qui comprend la métropole et les communes limitrophes, le Val de Saône, le Val de Tille et la Haute Cote d'Or ce qui entraîne un temps de déplacement important.

Pour ces raisons l'Etat a maintenu dans la convention une file active fixée à **18 suivis par ETP**, ce qui donne de la souplesse pour répondre à ces contraintes.

Pour rappel :

Un diagnostic doit permettre d'évaluer la situation sociale et financière des ménages au regard de son autonomie et de sa capacité à assumer les devoirs de locataire. Il permet de préciser la mesure d'accompagnement nécessaire

en évaluant les besoins mais aussi de mettre en place les premières solutions permettant au ménage de sortir de ses difficultés.

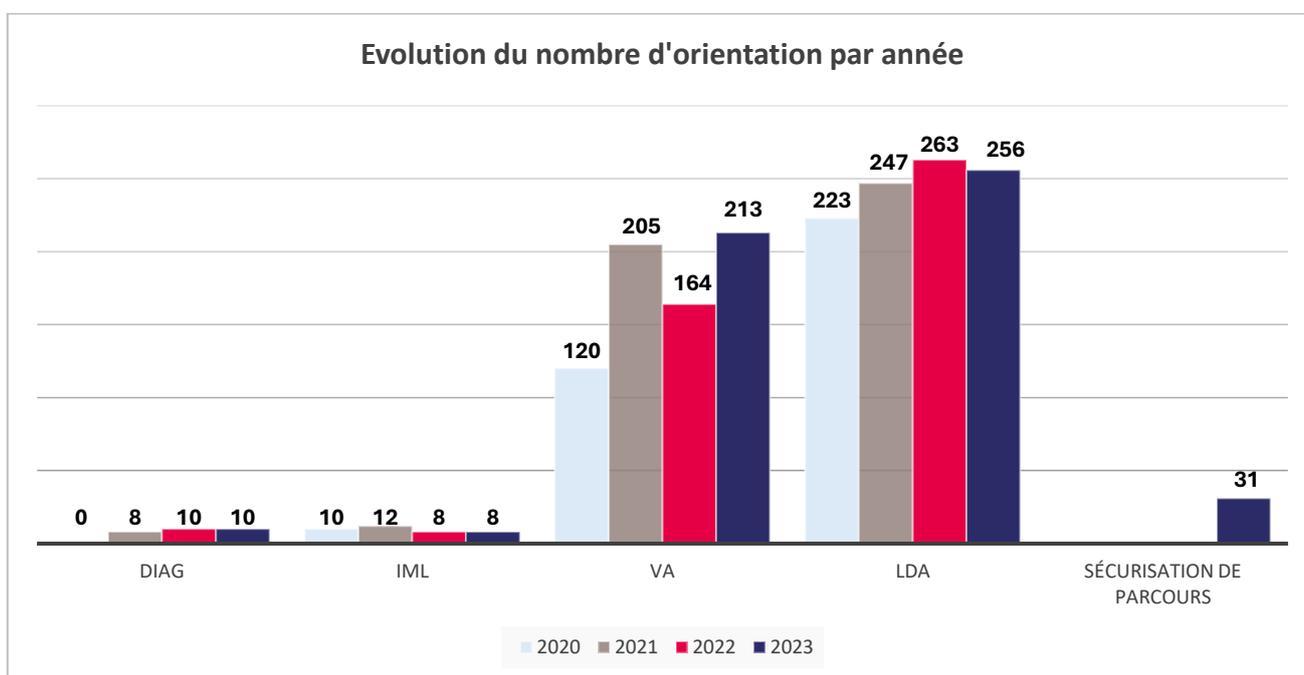
La LDA accès facilite l'installation dans le logement et son appropriation. L'accompagnement vise un soutien dans l'aspect administratif et technique ainsi que parvenir à l'autonomie du ménage.

La LDA maintien a comme objectif d'éviter l'expulsion locative et trouver des solutions de compromis pour rétablir la situation locative, notamment par le paiement régulier des loyers, la mise en place de procédures amiable entre le bailleur et le locataire, et l'accompagnement au savoir habiter.

L'Intermédiation locative permet d'assurer à un ménage fragile l'entrée dans un logement et garantir au bailleur le paiement des loyers. L'Association va jouer un rôle d'intermédiaire entre le bailleur et le locataire en prenant le bail à son nom. Le ménage devient alors sous locataire, le temps de stabiliser sa situation.

La convention a validé en 2023 a aussi permis la création de nouvelles mesures nommées **sécurisation de parcours**. Celle-ci permet le maintien d'un lien éducatif à l'issue d'une mesure d'accompagnement lorsque la situation reste fragile et pour laquelle une veille au maintien dans le logement est nécessaire.

Activité globale du SDAL depuis 2020 au regard de la convention avec l'Etat



Dans la globalité, nous constatons une **activité en augmentation continue depuis 2018**. Le rapport d'activité de l'an dernier rappelle une augmentation de 202% entre 2018 et 2020.

En 2022, 445 ménages ont été accompagnés ce qui représente 1657 mois mesures soit 138 mesures/ mois.

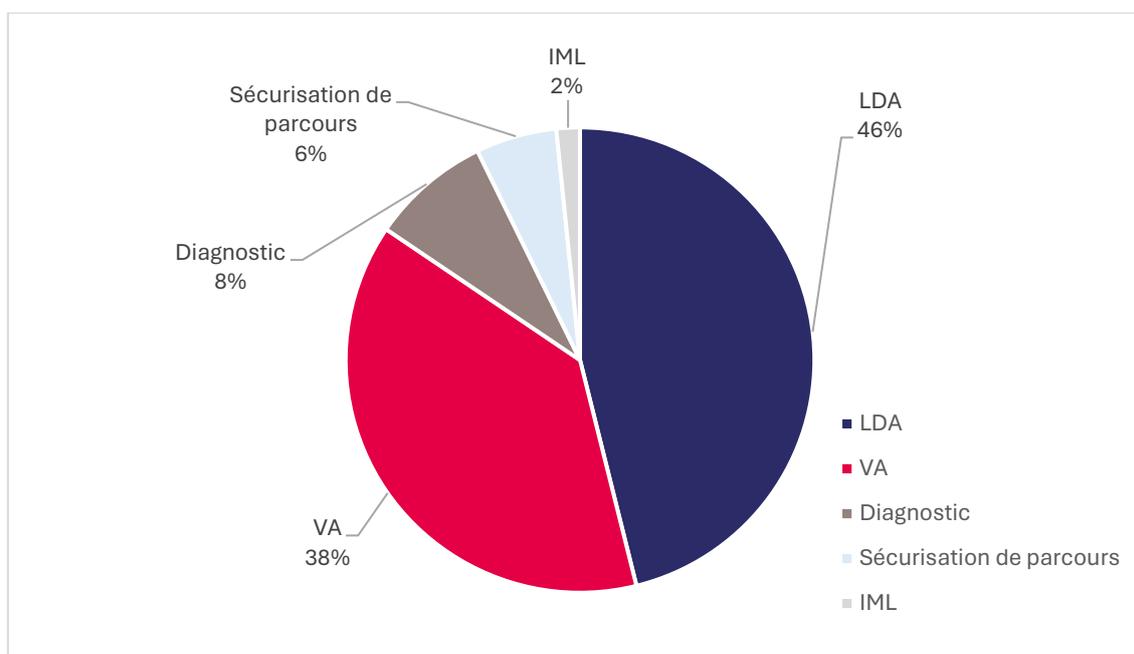
En 2023, **l'activité globale représente 518 ménages accompagnés ce qui représente 1687 mois mesures soit 140 mesures par mois**. (Dans ces données je n'ai pas pris en compte le service de sécurisation de parcours pour que la comparaison puisse être significative).

Cette augmentation du taux d'activité s'explique par une **augmentation significative des visites d'anticipation de 38% par rapport à 2022**. Cette augmentation compense la légère baisse du nombre de LDA.

Nous constatons une très légère augmentation de l'activité en 2023 par rapport à 2022, mais qui reste en dessous des objectifs fixés par l'Etat de 147 mesures par mois soit 1764 mois mesures.

Ces données ramenées au nombre d'ETP prévu dans la convention de 7,8 donne **une file active de 17,94 soit 18 mesures/ETP/ mois**. Il faut prendre en compte le turn over de professionnels important durant l'année qui entraîne une équipe en sous-effectif. Ainsi, les mesures exercées en moyenne par chaque professionnel s'approchent plus des 20 à 21 mesures/ ETP/mois.

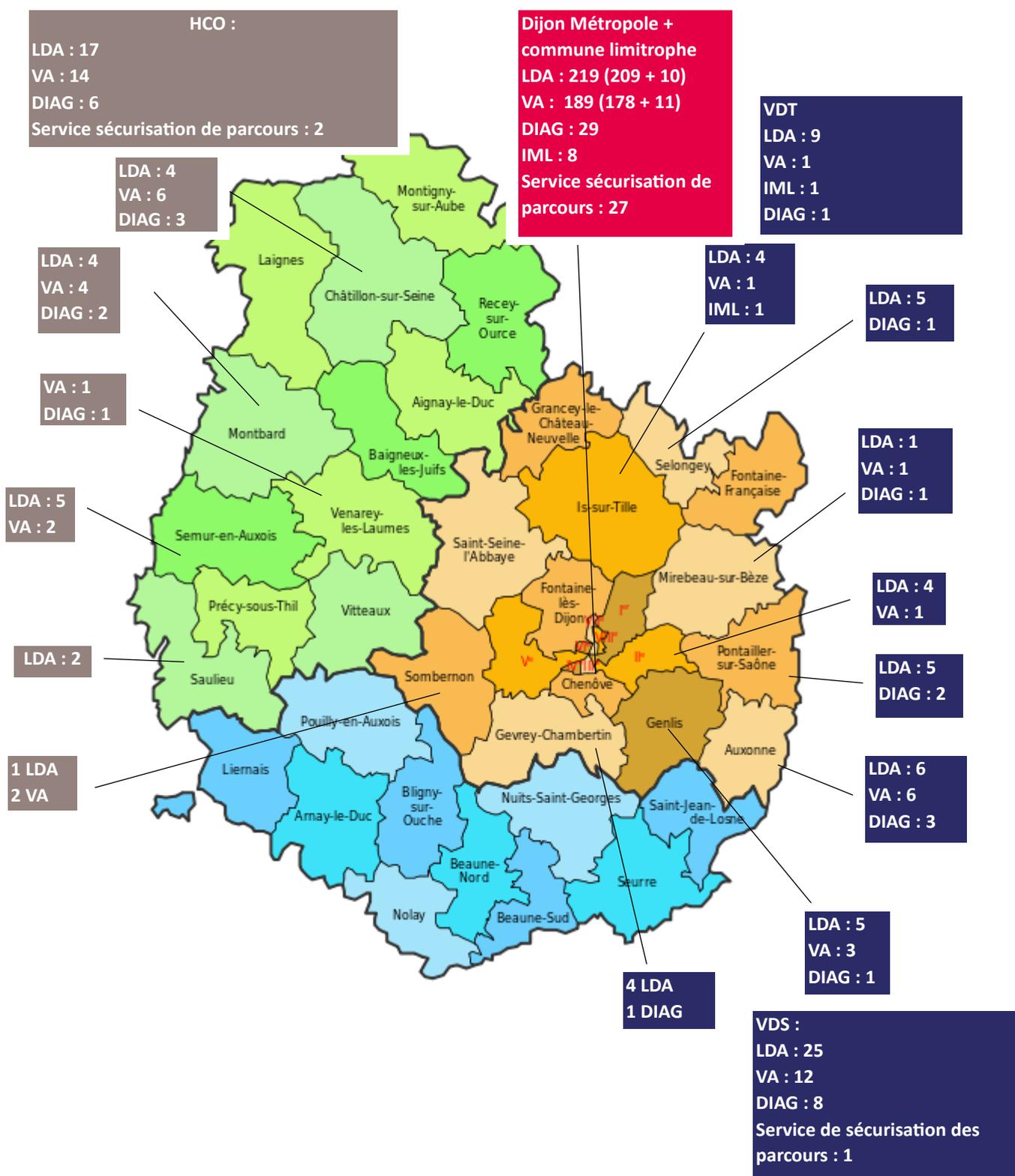
Répartition des mesures sur le service :



Les VA représentent à ce jour un peu plus d'un tiers de l'activité du SDAL.

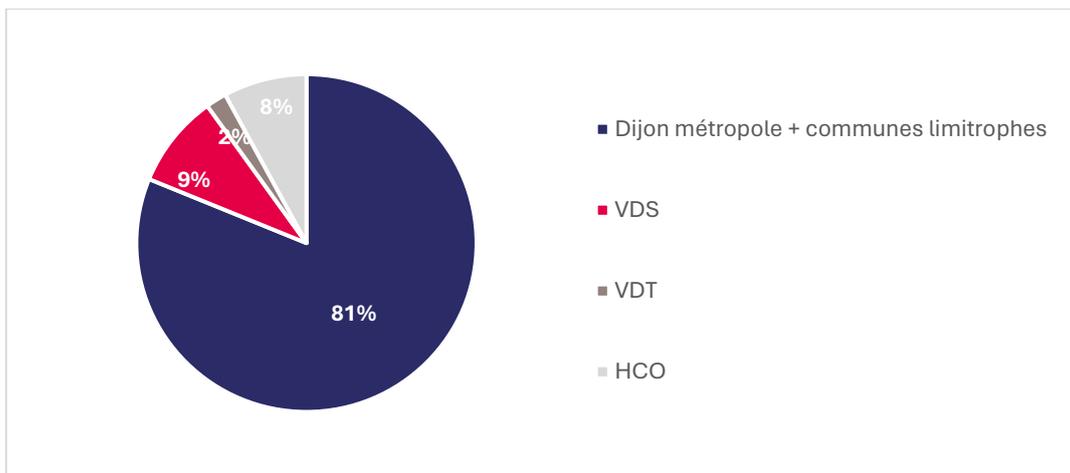
Les mesures LDA restent l'activité principale du service.

La territorialisation



La carte montre l'importance de la territorialisation, avec une réponse aux besoins sur toute la Côte d'Or hormis l'arrondissement de Beaune.

L'activité en 2023 sur les territoires représente 20% de l'activité globale du SDAL soit l'accompagnement de 104 ménages.

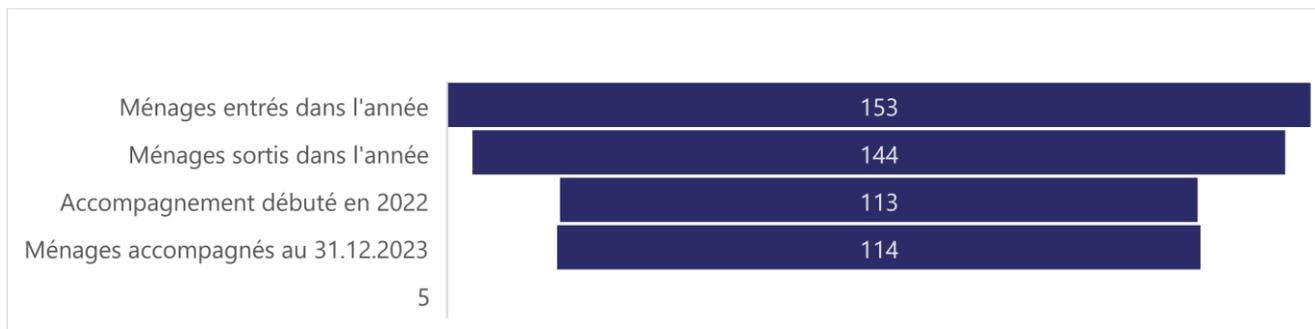


I. Les mesures logement d'abord :

1. La file active en 2023, bilan quantitatif :

Les flux entrées/sorties :

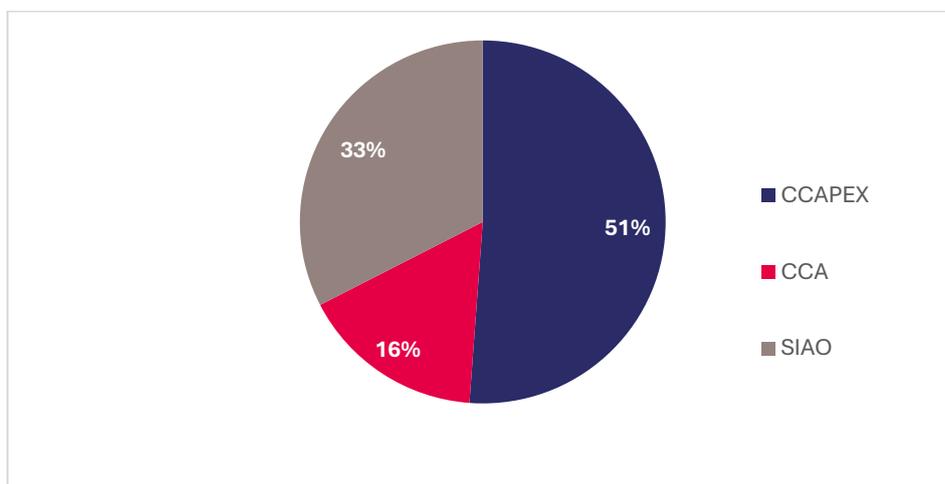
En 2023, 256 ménages ont bénéficié d'un accompagnement en LDA



Ce premier graphique montre les mouvements sur l'année.

Globalement l'activité représente **1224 journées d'activité sur l'année contre 1329 en 2022**. L'activité est en très légère baisse ce qui doit être lié à une baisse des orientations notamment.

Les commissions d'orientation :



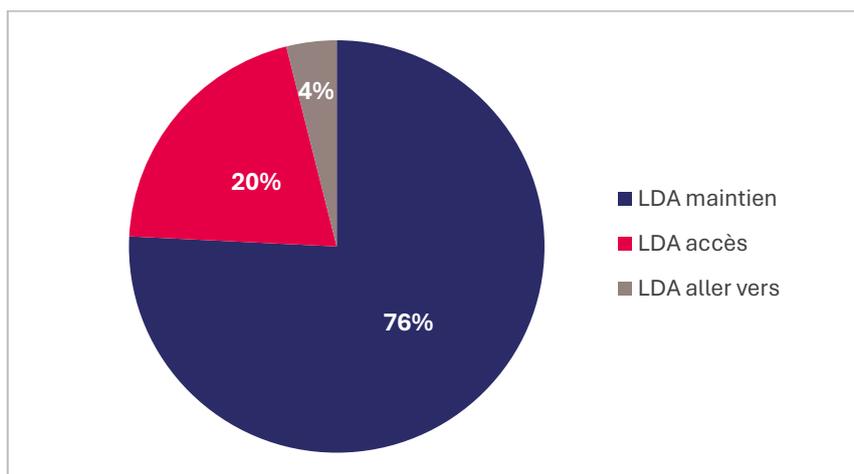
La moitié des orientations ont été effectuées à la suite d'une CCAPEX.

La CCAPEX⁴ est un outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Elle est compétente pour l'ensemble des procédures d'expulsion. Elle permet la mise en œuvre de solutions d'accompagnement des ménages en procédure avec comme objectif :

- La mise en place d'un accompagnement social et budgétaire
- L'apurement de la dette locative
- L'accompagnement dans une démarche de relogement des personnes en situation d'impayés locatifs

Ce graphique rappelle l'importance de la LDA pour la lutte contre le sans-abrisme. Si les orientations viennent principalement de la CCAPEX, cela signifie qu'une majorité des LDA ont comme objectif d'accompagner au maintien dans le logement (76% des orientations LDA).

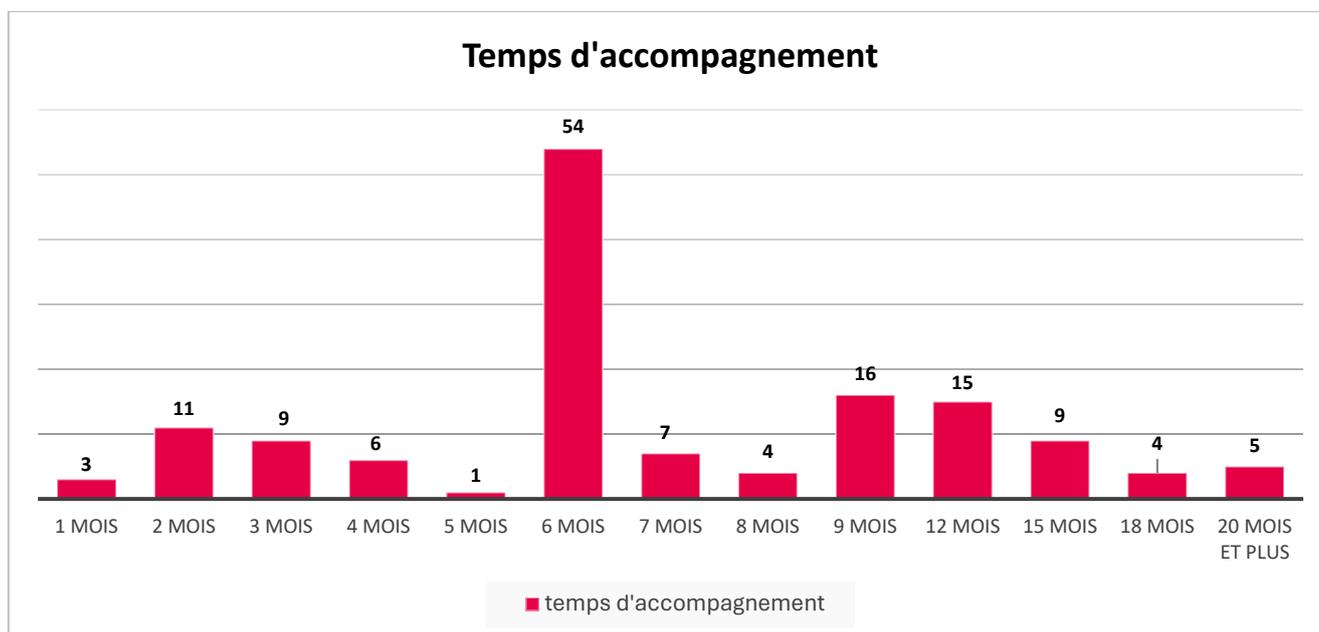
Le type de LDA :



La LDA « aller vers » est une orientation faite principalement dans les territoires. Elle permet de venir en soutien des travailleurs sociaux des conseils départementaux lorsque la situation locative est fragile et nécessite une évaluation quant au relogement et/ou une décohabitation.

Comme en 2022, l'activité principale visent au maintien des ménages dans leurs logements ou leurs relogements grâce à l'intervention des professionnels.

Le temps d'accompagnement :



⁴ CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

Les mesures prises en compte peuvent avoir débuté les années précédentes. Le critère est le fait qu'elles se soient finit en 2023.

En 2023 le **temps moyen d'accompagnement est de 7,63 mois alors qu'en 2022 elle était de 8,74 mois.**

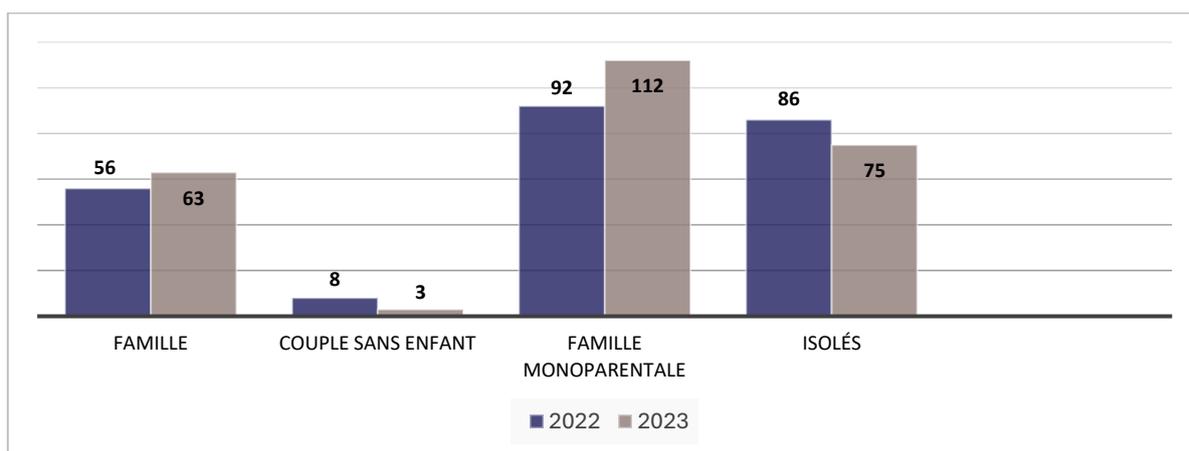
Dans la convention, la LDA est prévue pour une durée de 6 mois. Bien que l'accompagnement soit centré sur le logement, d'autres problématiques peuvent apparaître durant la prise en charge tel que l'emploi, la santé, la scolarité. L'équipe du SDAL assure alors un lien vers des services spécialisés et par conséquent, les LDA peuvent dépasser la durée initiale de 6 mois.

Pour les suivis anormalement long, la spécificité à prendre en compte est le parcours locatif dans lequel il a fallu accompagner les ménages. Lors d'un relogement, les professionnels du SDAL assure la transition entre l'ancien et le nouveau logement. De plus, en 2023, pour 9 ménages une mesure de protection des ressources a été mise en place. Celles-ci peuvent également prendre plus de temps que les 6 mois initialement prévus, du fait du temps nécessaire pour obtenir l'adhésion des ménages à ces mesures.

Enfin sur les 144 ménages accompagnés 16% ont un temps d'accompagnement inférieur à 4 mois donc nous pouvons en déduire qu'environ **16% n'ont pas eu une adhésion à la mesure.**

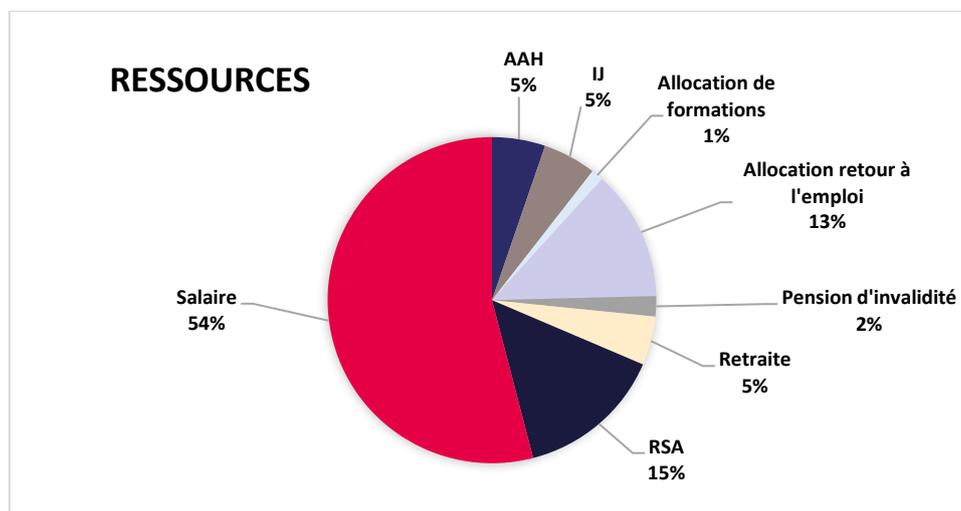
2. Les ménages orientés dans le cadre d'une mesure LDA

Composition familiale :



Nous constatons, dans le cadre des mesures LDA, **le SDAL accompagne à 69% des familles.** Ce chiffre augmente un peu par rapport à 2022 pour lequel l'accompagnement de familles représentait 61% des accompagnements. Comparativement à 2022, il est aussi important de noter une baisse des accompagnements de personnes isolées.

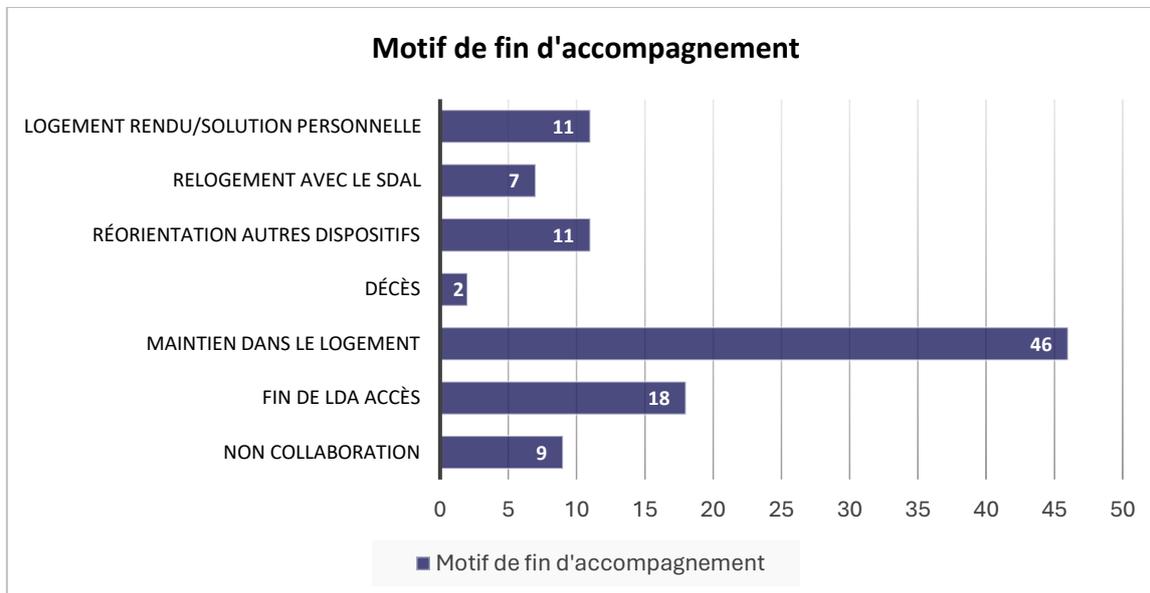
Ressources financières :



46% des ménages sont dans des minimas sociaux ou des ressources très modestes.

Le diagramme montre également une part plus importante de personnes en emploi. Cette donnée est à relativiser car les ménages accompagnés peuvent être dans des emplois à temps partiel voir de l'emploi intérimaire qui entraîne une fluctuation des ressources et donc un budget incertain. Celui-ci peut alors être la source des premiers impayés de loyer dans le cadre d'une mesure LDA maintien.

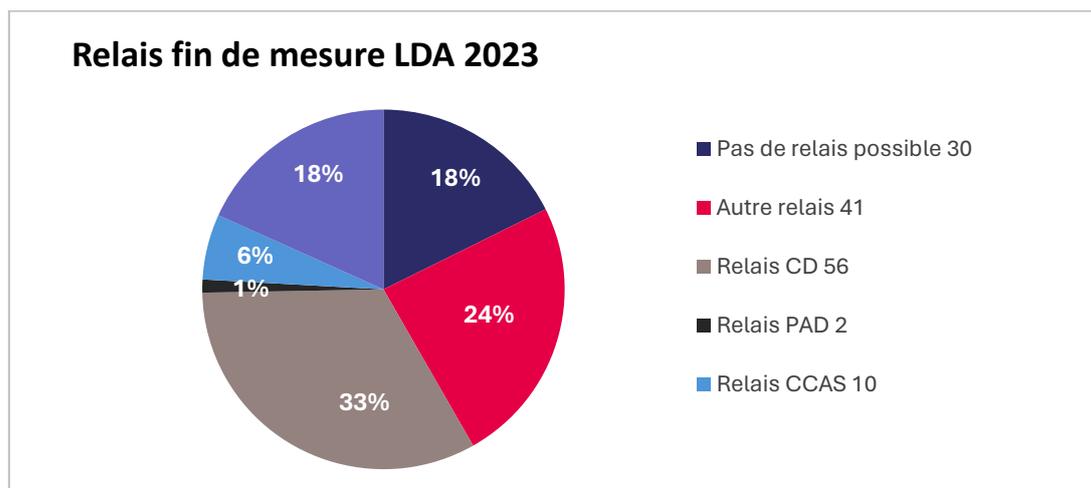
3. Les fins de mesure :



Les solutions en fin de mesure LDA apporte une compréhension supplémentaire à la durée des accompagnements. Nous constatons que pour **13% des ménages il n'y a pas eu de collaboration** ou des solutions personnelles ont été trouvés, ce qui rejoint les 16% de mesures courtes évoqués précédemment.

De plus, pour 71 ménages soit, **49,3% des suivis terminés en 2023, il a été possible, grâce à l'intervention du SDAL, le maintien dans un logement et d'éviter un passage vers d'autres services tel que l'urgence.**

L'orientation à l'issue de la mesure :



Comme en 2021 et 2022, la majorité des relais ont été réalisés avec les professionnels du Conseil Départemental. Nous constatons par rapport à 2022 une baisse des ménages pour lesquels aucune orientation n'a été possible (31% en 2022 contre 18% en 2023).

Cette diminution est liée à la mise en place durant l'année du service de sécurisation de parcours qui permet de garder dans les effectifs des ménages pour lesquels la situation administrative et budgétaire au regard du logement c'est rétabli mais pour lesquels les relais n'ont pu être fait durant l'accompagnement. Nous y reviendrons plus en détail dans une partie spécifique.

4. Conclusion sur la LDA :

Ce premier bilan sur les mesures LDA met en avant plusieurs données importantes.

D'un point de vue comptable, il est important de relever que l'activité LDA a légèrement diminué par rapport à 2022. Ceci est dû à plusieurs paramètres : Des temps d'accompagnement moins long (7,63 mois en 2023) mais également une légère baisse des orientations réalisées sur l'année. De plus, la création du service de sécurisation de parcours a permis de mettre fin à des LDA de manière prématurée pour assurer la veille nécessaire pour une mesure qui 1 an plus tôt aurait été maintenue en LDA le temps de finaliser l'accompagnement.

Il est également important de souligner l'effet bénéfique des accompagnements réalisés par l'équipe avec un taux de 49,3% de sorties positives (qui ne prend pas en compte les sorties des mesures de sécurisation de parcours) avec des relais vers le droit commun effectif.

L'autre paramètre sur lequel il est important de revenir est la spécificité des publics orientés. 76% des ménages sont accompagnés dans le but d'un maintien dans le logement. Parmi ces orientations, une part importante est salariée. Malgré les ressources, la conjoncture économique liée à l'augmentation du coût de la vie rend le maintien dans le logement difficile. De plus, la fluctuation des ressources liés à des périodes d'inactivités rend le maintien d'un budget difficile.

Enfin, l'accompagnement 112 familles monoparentales dans le maintien du logement montre la difficulté pour ces personnes d'être dans la dualité de l'éducation des enfants mais aussi de la recherche d'emploi pour stabiliser un budget descendant permettant de tenir financièrement dans ces différentes dimensions.

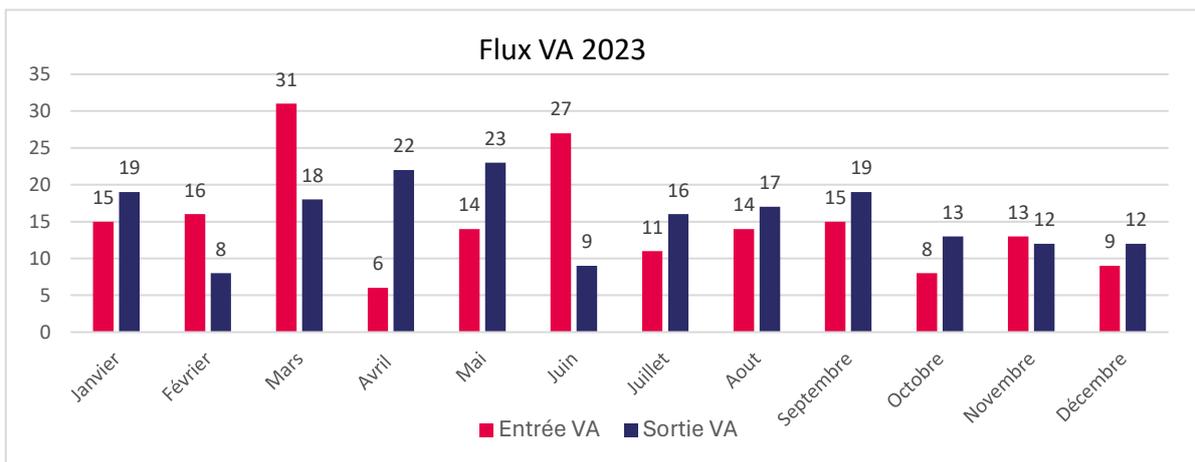
Dès lors, nous constatons à travers ce premier bilan que les situations de pauvreté/précarité ne touchent pas uniquement les personnes dans les minimas sociaux, mais de nouvelles personnes étant en emploi ce qui doit nous amener à repenser nos pratiques d'intervention.

II. Les visites d'anticipation :

1. L'activité en 2023

L'activité VA a explosé en 2023. Cette seconde partie va permettre de faire un bilan exhaustif de l'année et compléter les premiers éléments énoncés dans l'introduction.

Flux entrées/sorties par mois en 2023 :

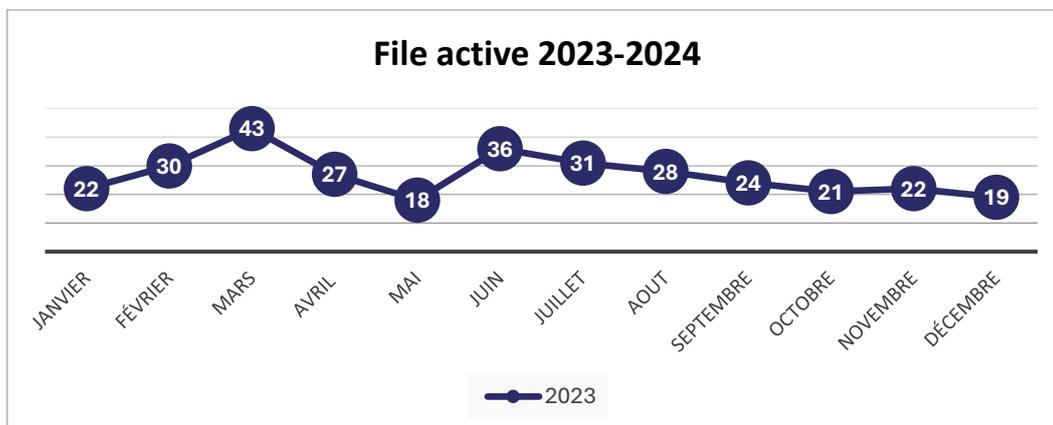


Au 1 janvier 2023, 28 mesures étaient en cours dans la continuité de 2022.

L'accompagnement des ménages en VA est prioritaire dans le service. Les ménages orientés étant en fin de procédure d'expulsion, les premières actions « d'aller vers » sont réalisées dans la semaine suivant l'orientation. Ce graphique met également en avant l'absence de « creux » de l'activité car les orientations sont constantes tout au long de l'année.

En 2023 le SDAL a accompagné 213 ménages dans le cadre d'une visite d'anticipation pour un total de 341 mois mesures.

La file active :

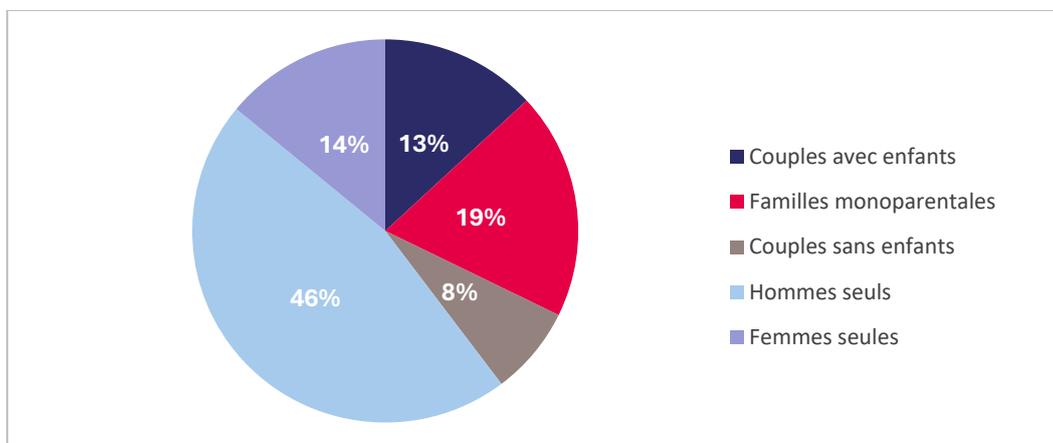


Ce graphique montre une activité qui a été **tous les mois supérieurs aux 17 mesures financées par l'Etat**. Au 01 juillet 2023, le service avait atteint les 200 mois/mesures prévus et financée pour l'année.

La moyenne de l'activité est de 29 VA par mois soit la nécessité de 1,70 ETP au lieu de 1 ETP financé.

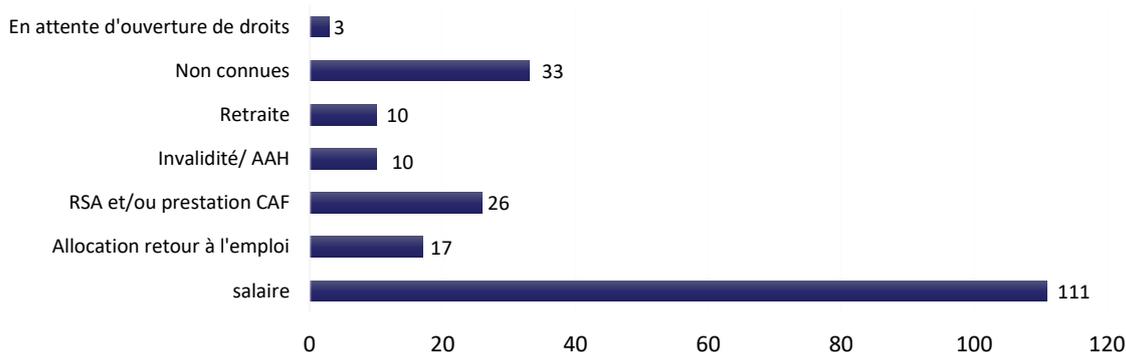
2. Typologie des ménages orientés :

Composition familiale :



Dans le cadre des VA contrairement aux LDA, il n'y a pas de priorisation faites à l'accompagnement des familles. Pour cette raison, **60% des orientations concernent des personnes isolées**.

Ressources financières :

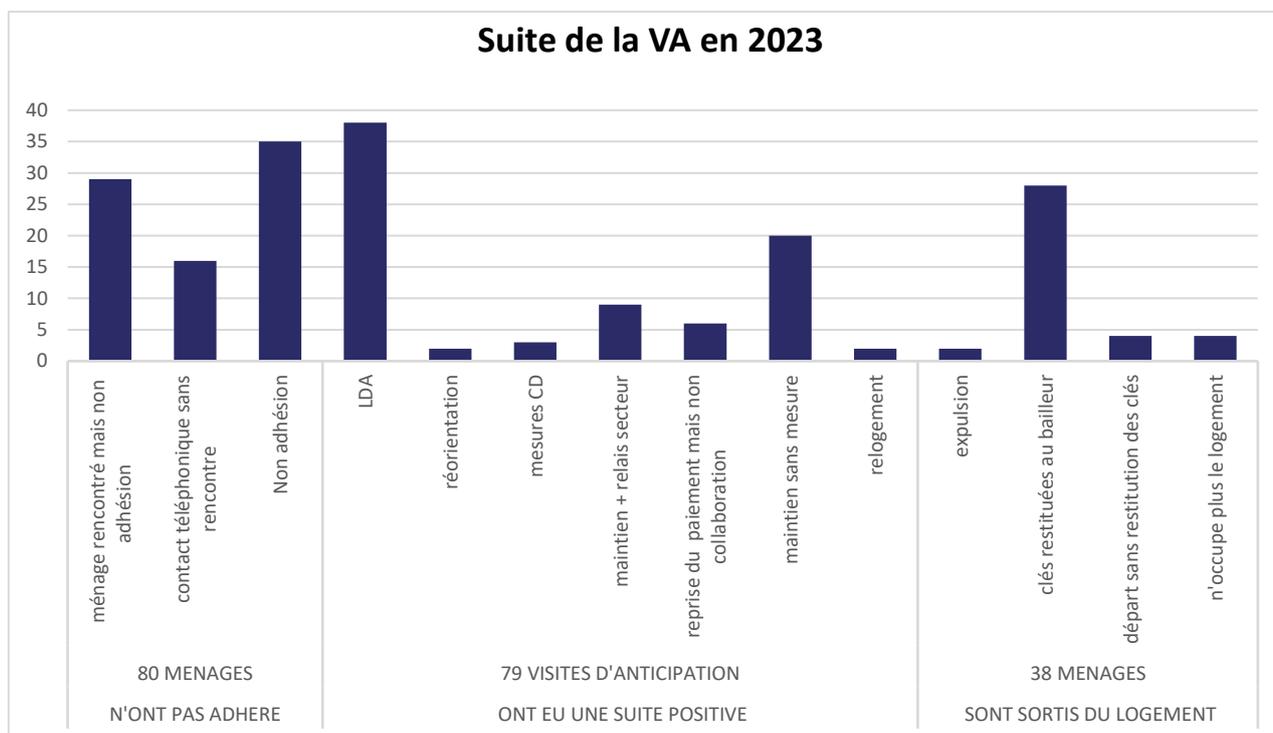


Comme pour les LDA, nous constatons que la moitié des ménages orientés ont des ressources au moment de l'orientation. Cette donnée interroge sur les mécanismes venant empêcher le paiement du loyer.

De même, 10 ménages touchent la retraite au moment de la VA. Les ressources pour ces personnes étant stables, l'évolution du coût de la vie est un facteur principal des difficultés de paiement. Celui-ci est associé à l'avancée dans l'âge de ces personnes qui peuvent avoir besoin de soins et d'un accompagnement spécifique par ailleurs.

3. Bilan des fins de VA :

Le graphique prend en compte uniquement les 197 ménages sortis en 2023



Un premier élément mis en avant par ce graphique est que **40% des ménages n'ont pas été favorables à la rencontre des professionnels du service**. Parmi eux, 22% n'ont pas été rencontrés physiquement et 16% n'ont pas adhéré. Par corollaire, en 2023, **l'action du SDAL a permis à 60% des ménages qui ont bénéficié d'une VA d'éviter une expulsion avec le concours de la force public**.

Durant l'année, **40% des ménages orientés ont obtenu une solution positive à leur situation locative**. Parmi eux, **20% ont bénéficié d'une mesure LDA**, ce qui est équivalent aux résultats de l'année 2022.

4. Conclusion des visites d'anticipation :

Ce bilan fait le constat d'une **augmentation significative de 69% de l'activité VA** réalisée par le service. Le début d'activité 2024 avec une activité de 66 mois réalisée à la mi-mars, laisse à penser à minima un maintien de cette activité à hauteur de 2023. Aussi il est important de rappeler qu'il est validé avec l'Etat 1 ETP pour 200 mois d'activité par an. L'activité étant doublé, pour maintenir la qualité du travail effectuée par le service, un second ETP pour ces mesures spécifiques devient nécessaire.

De plus, malgré la non-adhésion de 40% des ménages, 60% des VA ont et **le maintien des publics dans leur logement sans le concours de la force public avec au besoin la mise en place d'une mesure spécifique**.

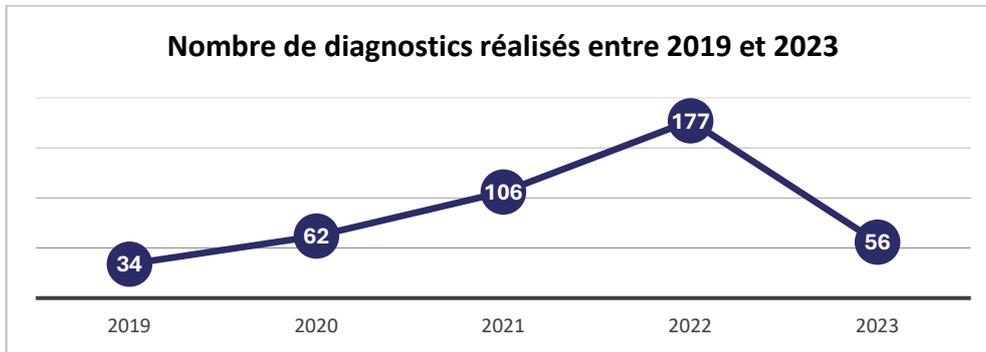
Tout comme en 2022, le bilan des visites d'anticipation permet de faire le constat que ces mesures sont devenues **un réel outil de la lutte contre les expulsions locatives**. Elles permettent d'éviter les ruptures de parcours locatif en prévenant l'expulsion. De plus, cette prévention réduit sur le territoire le besoin en hébergement d'urgence.

Concernant les publics accompagnés, tout comme pour les LDA, il est fait le constat de l'arrivée dans nos accompagnements de nouvelles personnes travaillant et malgré tout étant dans des situations de pauvreté-précarité.

III. Les diagnostics

1. Le fil de l'activité

Evolution du nombre de diagnostics :



Le nombre de diagnostics global est en forte diminution cette année. Cette donnée est à lier à l'arrêt des financements du Conseil Départemental de 40 diagnostics par an.

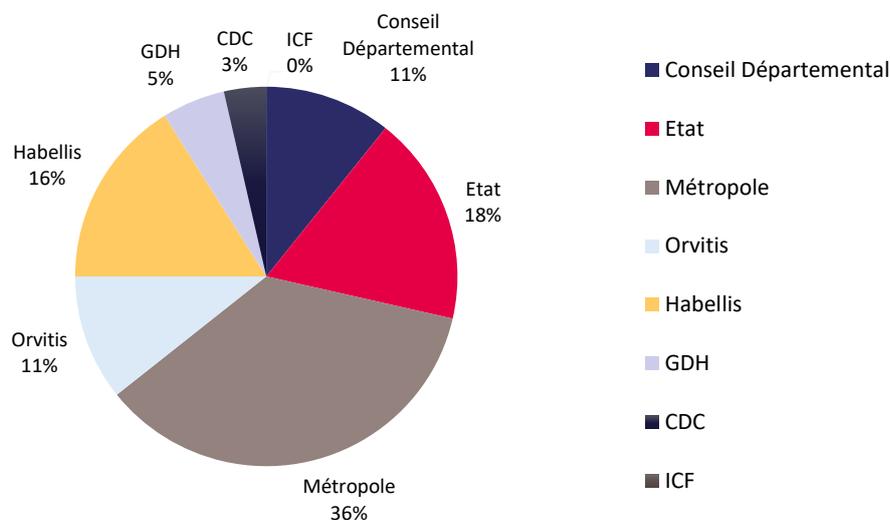
Dans la globalité de l'activité, cette baisse importante du nombre de diagnostics de 68% explique en grande partie la diminution du nombre de ménages accompagnés globalement au SDAL.

56 diagnostics ont été pris en compte par le SDAL en 2023 :

- 8 sont des diagnostics débutés en 2022 (6 orientés par le CD – 1 par l'Etat – 1 par Orvitis)
- 48 ont été orientés en 2023. Sur ces 48, 26 ont été débutés en fin d'année 2023 et seront finalisés en 2024
- Tout comme en 2022, **10 ont été financés par l'Etat.**
- Sur les 30 diagnostics réalisés demandés durant l'année 3 ont été annulés par la DDETS

Le nombre important de diagnostics non réalisés en fin d'année 2023 est lié à la signature tardive d'une convention avec la métropole validant la réalisation de 20 diagnostics. Ces 20 mesures d'accompagnements ont donc été orientés tardivement et n'ont pu être réalisés avant le début de l'année 2024. Nous y reviendrons plus en détail dans une partie spécifique.

- Orientations :

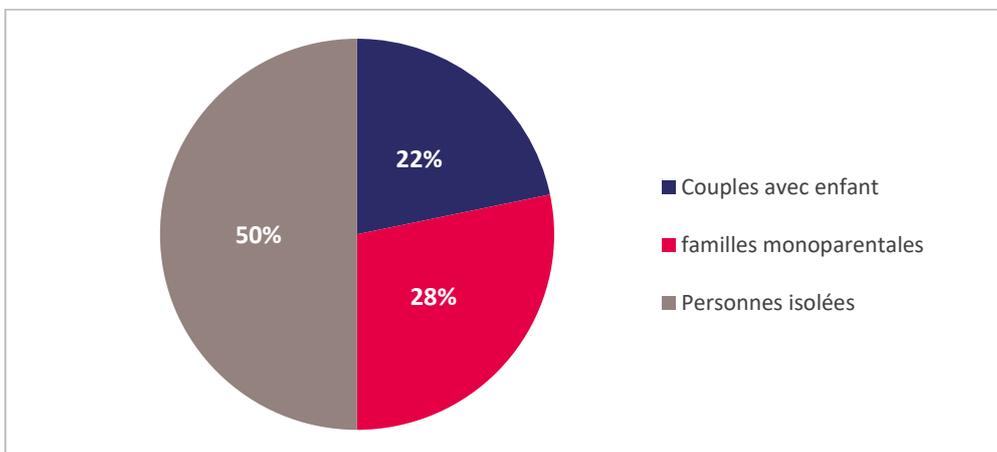


Nous notons la part principale des diagnostics métropole dans la globalité de l'activité.

Il est aussi fait le constat d'une baisse importante des orientations par 3 bailleurs Orvitis (30 en 2022 pour 6 orientations en 2023), Habellis (20 en 2022 contre 9 en 2023) et GDH (13 en 2022 contre 3 en 2023). Cette baisse des orientations peut être liée à l'activité du Service d'Évaluation et d'Accompagnement des Locataires (SEAL) qui permet la mise en place de diagnostics sans passer par les commissions d'orientation pour ces trois bailleurs.

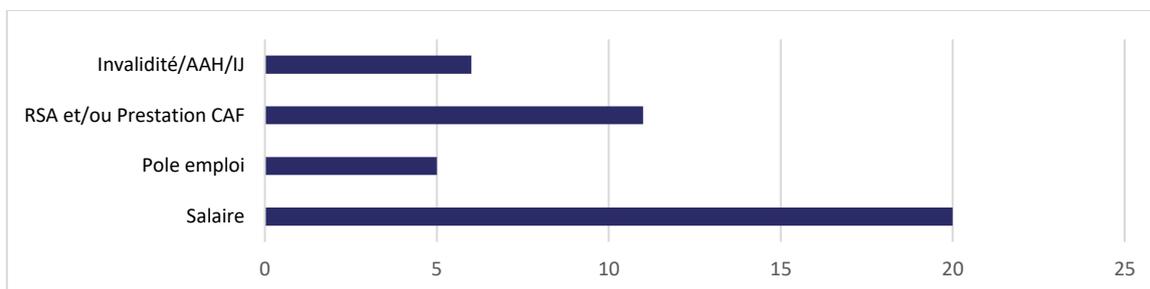
2. Spécificité des publics :

Composition familiale :



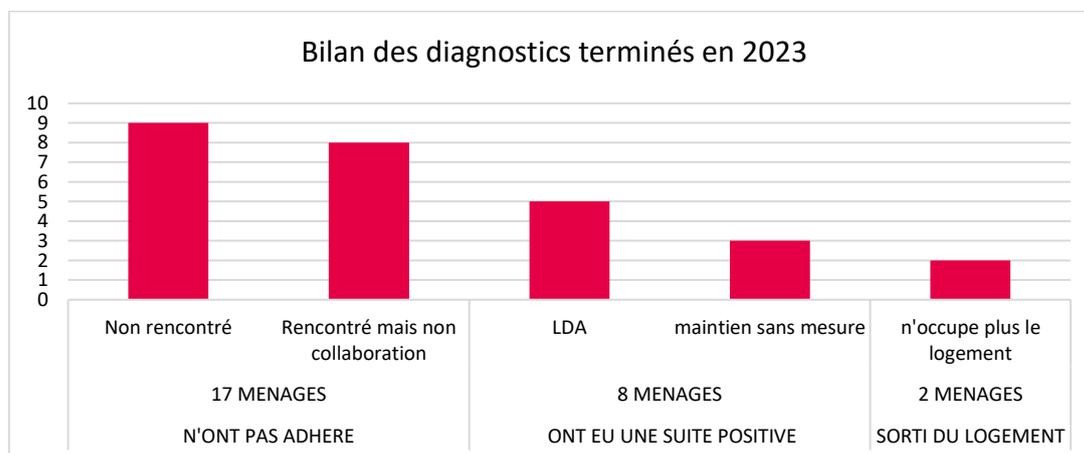
Comme pour les VA il est à relever dans ce diagramme que la moitié des orientations sont des personnes isolées.

Ressources :



Tout comme les mesures LDA et VA, il faut noter ici qu'une part importante de personnes salariées.

3. Bilan de l'activité diagnostics :



Sur les 27 diagnostics qui ont été réalisés, il est important de constater le **nombre important de ménages qui n'ont pas adhéré 62%** alors qu'en 2022 38% de la globalité de l'activité n'avait pas collaboré.

Pour rappel la pratique de l'aller vers par les professionnels du SDAL s'arrête après 1 mois de tentatives de rencontres. Durant ce mois les professionnels vont plusieurs fois à domicile, laisse des courriers dans la boîte aux lettres, des messages sur la porte, essaye de prendre contact par téléphone, interroge les bailleurs, le droit commun... Malgré cela **33% des orientations n'ont pu être rencontrés.**

Pour un second tiers la collaboration a été effective et permet de travailler les problématiques liées au logement soit durant le diagnostic soit en proposant un accompagnement de plus longue durée lorsque cela est nécessaire. En 2023, **10% des diagnostics ont abouti à une LDA.**

4. Conclusion de la partie diagnostic

L'activité diagnostic a connu une forte baisse en 2023 par rapport aux années précédentes. Cette baisse est liée à deux facteurs :

- L'arrêt des financements au 01 janvier 2023 du Conseil Départemental de 40 diagnostics
- Les orientations moins importantes de 3 bailleurs (Habellis – Orvitis – GDH) qui vont orienter plus facilement sur le SEAL.

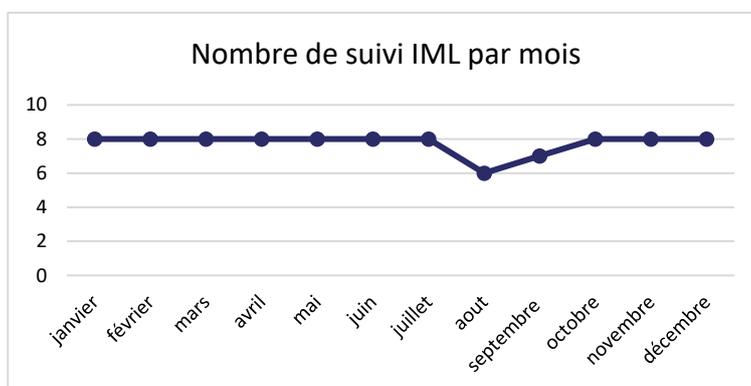
L'interrogation dans cette partie porte sur la non-collaboration d'une part importante des orientations (62%) malgré un travail « d'aller vers » conséquent. Pour l'année à venir, il va falloir s'interroger sur ces orientations infructueuses et en comprendre les raisons afin de retrouver de l'efficacité.

IV. L'Inter Médiation Locative (IML)

1. Le fil de l'activité 2023

En 2023, nous avons conventionné pour une activité constante de 7 IML / mois / 12 mois, soit une activité de **84 mois mesures.**

L'activité de l'IML sur le SDAL a été au-delà de l'attente de la convention. Sur l'année 2023 **104 mois d'activité ont été réalisés ce qui représente 8,66 mesures actives par mois, ce qui correspond à une augmentation de 50% par rapport à 2022 (52 mois d'IML comptabilisé).**



En 2023, l'accompagnement en IML a permis de faire glisser un bail durant l'année et débiter un nouvel accompagnement.

2. La spécificité des publics :

La durée d'accompagnement :

Nous remarquons que le public IML est très fragile et qu'il est très difficile d'obtenir le glissement du bail au bout d'un an. Un seul ménage est sorti en 2023, après 3 ans d'IML.

7 des 8 ménages accompagnés au 31.12.2023, l'étaient déjà en 2022.

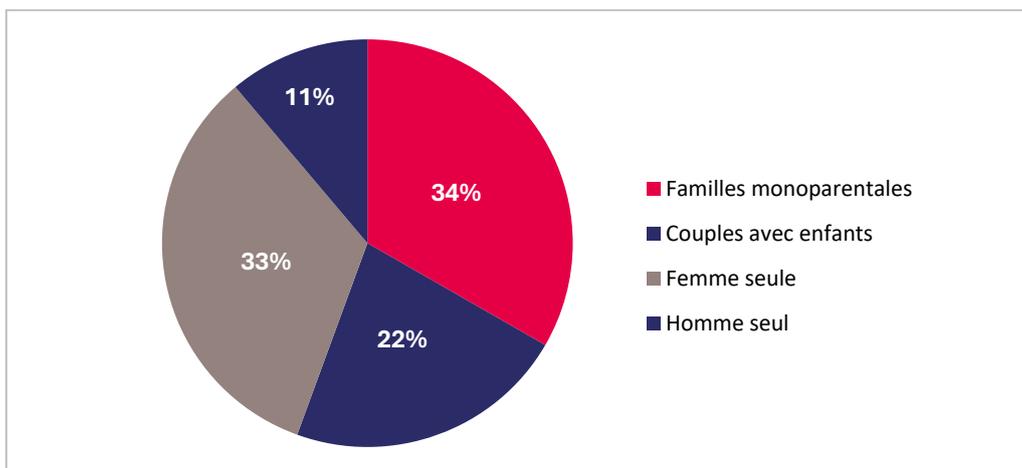
En moyenne les ménages accompagnés cette année le sont depuis 1,5 ans.

Origine géographique des ménages :

Huit des neuf ménages accompagnés durant l'année résident à Dijon Métropole.

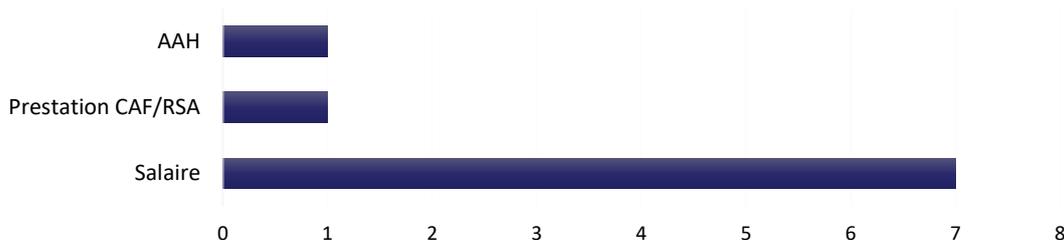
Un ménage est accompagné dans le Val de Tille plus précisément à Marcilly sur Tille

La composition familiale :



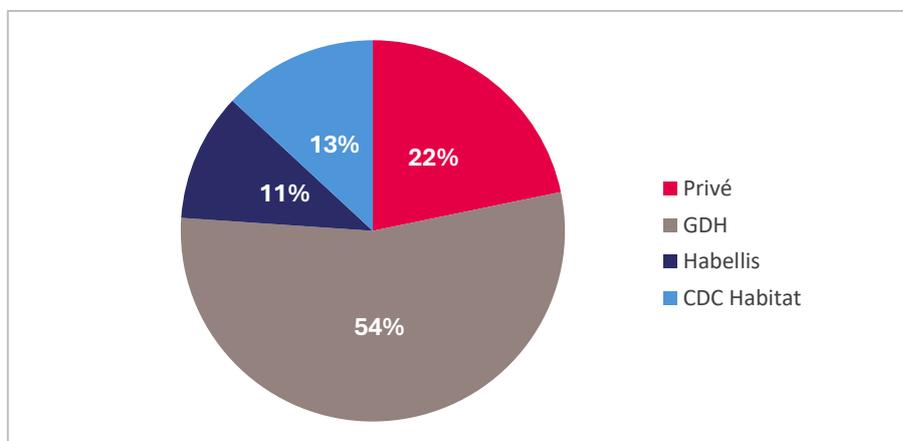
Nous constatons un équilibre dans les compositions familiales. Sur l'année 2023, le SDAL a réalisé l'accompagnement de 5 familles (monoparentale et nucléaire) ainsi que de 4 personnes isolées.

Les ressources des ménages :



Comme en 2022, nous faisons le constat d'une part importante de ménages accompagnées en IML ayant des ressources liées à l'emploi. Malgré ces ressources, les ménages accompagnés éprouvent des difficultés à obtenir un bail personnel après un an d'accompagnement.

Les bailleurs :



Depuis 2021, il est possible de mettre en place un bail glissant avec les bailleurs publics. En 2023 ce type de bail représente 78% de l'activité avec une part importante de logements de GDH.

3. Bilan de l'activité IML

L'activité IML pour 2023 est en augmentation par rapport à 2022. Ceci est dû au fait que l'accompagnement de ces ménages a débuté durant l'année 2022 et qu'il n'a pas été possible de mettre fin à la mesure pour 7 des 8 orientations de 2022.

De même comme en 2022, nous faisons le constat d'une activité qui s'équilibre entre les familles et les personnes isolées malgré une augmentation de l'accompagnement de famille monoparentale. Cette augmentation est liée à la mise en place durant l'année 2023 d'un accompagnement IML pour une famille monoparentale supplémentaire.

Enfin, le SDAL s'interroge sur la durée des accompagnements en IML qui dépasse une année pour 7 des 8 ménages accompagnés alors que les ressources permettraient de glisser les baux. Cette interrogation pousse la réflexion sur les mesures de protection et/ou de gestion des ressources nécessaire à mettre en place pour des familles devenus incapables de payer du fait d'un manque de savoir être dans le logement. Celui-ci peut être lié à une reproduction d'un parcours locatif complexe avec plusieurs procédures d'expulsion.

V. **Le Service de Sécurisation des Parcours**

Après une quinzaine d'années d'existence, le SDAL a fait le constat que des ménages sont de nouveau orientés dans le service. La raison principale évoquée est la difficulté de créer du lien avec le droit commun.

En 2023, l'ADEF0 a convenu avec l'Etat la mise en place d'un service permettant d'assurer une « veille » auprès des publics accompagnés par le SDAL.

Ce service permet la continuité d'un suivi social une fois les situations rétablies mais qui reste fragile, du fait d'un isolement ou d'une compréhension des démarches administratives encore compliquées. Pour réaliser cela, **la convention accorde l'emploi d'un ETP pour 30 mesures.**

Ce service permet de prendre plus de temps pour réaliser un relais fiable avec le droit commun. Les raisons de l'orientation du ménage vers une mesure de sécurisation de parcours sont de trois ordres.

Nous les nommons point de vigilance, elles portent sur :

- Le lien avec le bailleur pour s'assurer du paiement régulier des loyers
- Le lien avec le bailleur et le ménage si des problèmes de voisinage persistent
- Le lien avec les collectivités territoriales pour s'assurer du relais.

La durée de suivi envisagée est de 4 à 6 mois.

Durant cette période le travailleur social prend un contact régulier (2 fois par mois environ) avec le ménage selon la modalité la plus adaptée et assure un lien en fonction de l'évaluation qu'il réalise.

Pour valider l'adhésion du ménage à cet accompagnement une charte reprenant les engagements de chacun a été mise en place.

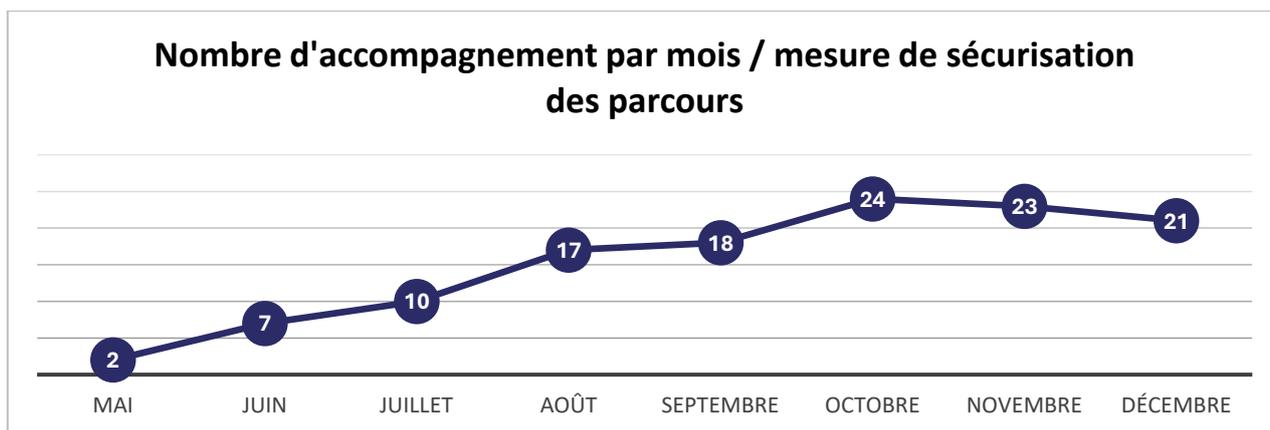
Elle est co-signée par le travailleur social et le ménage.

1. Bilan quantitatif :

Avant de faire état des chiffres de l'année 2023, nous rappelons que l'activité n'a pris forme qu'à partir de mai 2023. La mise en place d'une nouvelle activité nécessite du temps pour assurer une cohérence avec l'existant, l'effectivité des mesures et une montée en charge progressive.

De plus, les mouvements internes de professionnels durant le premier trimestre 2023, n'a pas permis une mise en place du dispositif dès le premier janvier.

Le nombre de ménages orientés :



Ce graphique met en avant la montée en charge de l'activité à partir du mois de mai 2023.

Sur 8 mois au total l'activité est de 120 mois mesures cumulés au lieu des 360 prévus initialement, soit 33% de l'activité prévue par la convention.

Il est important de prendre en compte dans ces chiffres que l'activité sécurisation de parcours est une activité nouvelle. Elle n'a débuté réellement que durant l'été avec une montée en charge progressive.

Aussi si l'activité continue, un taux d'activité à 100% sur ce service devrait être atteint durant le premier semestre en 2024.

Lors d'une immersion en 2023, une professionnelle du secteur exprimait que le relai ne pouvait devenir que réellement effectif au travers d'une action d'accompagnement administrative. Aussi ce temps, permet d'accompagner dans cette démarche et fiabiliser le passage de relai.

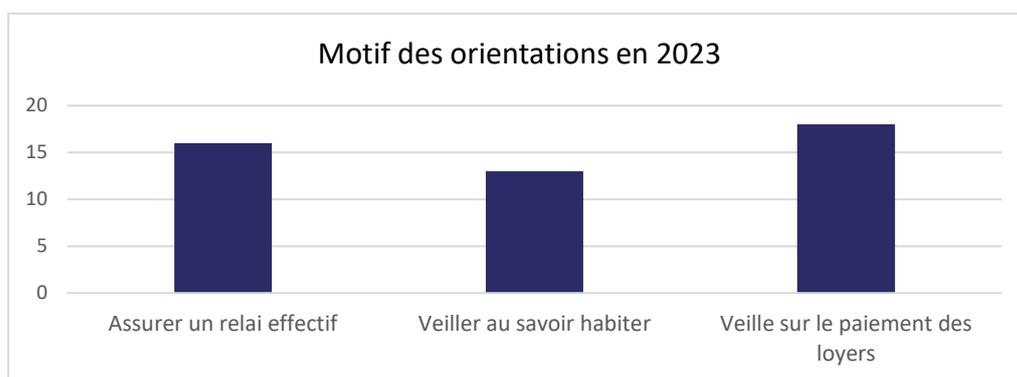
Lieux de vie des personnes orientées :

Sur les 31 orientations :

- 28 ménages vivent à Dijon ou dans les communes limitrophes
- 1 ménages vit dans le Val de Saône
- 2 ménages vivent en Haute Côte d'Or

Les orientations sont fonctions de l'activité d'accompagnement en LDA. L'activité du SDAL se déroulant principalement à Dijon Métropole et dans les communes limitrophes, 90% des orientations ont lieu dans ce secteur. Ce chiffre est corrélé avec l'activité LDA globale ou 81% des mesures sont sur l'agglomération et les communes limitrophes.

2. Les motifs d'orientation :



Le service sécurisation de parcours a été mobilisé afin d'assurer 47 points de vigilances pour les 31 ménages accompagnés.

Nous notons ici que pour certains d'entre eux, les points de vigilances restent multiples. Pour 1/3 les orientations sont faites avec un diptyque relai secteur et veille sur le paiement des loyers.

3. Bilan de l'activité sécurisation de parcours

Nous allons nous intéresser plus spécifiquement ici aux 10 ménages sortis durant l'année 2023.

Durée Moyenne des Accompagnements pour les 10 ménages sortis en 2023 :

Pour les 10 ménages suivis la veille proposée n'a pas duré plus de 6 mois. Cette durée reste en partie liée au temps nécessaire pour faire le relais vers les services sociaux de secteurs.

Motif des fins de mesure :

La fin de mesure a été décidée pour les raisons suivantes :

- Perte de collaboration (3 ménages)
- Déménagement (1 ménage)
- Relai assistante sociale de la SNCF (1 ménage)
- Relai MASP renforcée (1 ménage)
- Relai secteur effectif (4 ménages)

Pour 3 ménages nous avons vu une perte de collaboration s'installer dans le temps. Il s'agissait pour deux des trois ménages à des situations qui ne posaient pu de difficultés dans le paiement des loyers et qui ne souhaitaient pu être accompagnés du fait du rétablissement réalisé durant la LDA.

Pour 6 d'entre eux, le relais a pu être effectif vers un partenaire du droit commun.

4. Bilan de l'activité :

Il est important de rappeler que le relais ne peut se construire que dans la réponse à une demande des ménages accompagnés. Si en fin de mesure aucune demande n'est à réaliser, ce relais demeure fragile.

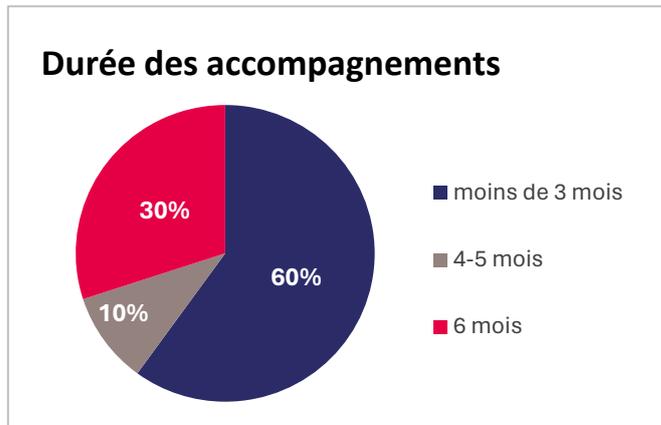
Laisser le temps d'assurer ce lien vers le droit commun est non seulement nécessaire, mais profitable pour les ménages afin d'assurer une stabilité dans leur parcours de vie.

Avec plus de recul sur l'activité, nous serons plus à même d'expliquer dans quelle mesure ce service vient renforcer la stabilisation du logement de ménages fragiles, mais nous pouvons déjà avancer sur le fait que ce service donne de la fluidité dans les entrées de nouvelles mesures au SDAL. En effet, ce dispositif ajoute une solution de turn over lorsque les évaluations des travailleurs sociaux du services montrent un besoin d'étayage reste nécessaire alors que l'accompagnement a permis de résoudre les difficultés locatives.

Enfin, pour l'année 2024 il semble important de travailler avec l'Etat un circuit pour réactiver une mesure d'accompagnement rapidement lorsque la situation administrative et sociale rechute du fait d'une nouvelle difficulté de parcours entraînant une baisse des ressources (problématique emploi, problématique de santé...).

CONCLUSION

Dans la globalité la rotation des mesures a permis en 2023 le maintien d'une activité stable par rapport aux années précédentes. Cette stabilité est dû notamment à l'augmentation de 63% des VA, ce qui a permis d'absorber le déficit en orientation LDA. Sans cela, il aurait été difficile pour le SDAL de maintenir des accompagnements de de qualité sans l'emploi d'1 ETP supplémentaire afin d'absorber cette sur activité. L'année 2024 ayant débuté avec



l'augmentation des orientations LDA mais également des VA, l'accord pour cet ETP supplémentaire devient indispensable pour maintenir les engagements de la convention LDA à savoir 18 mesures/ETP.

Depuis 3 ans l'ADEFO recentre son activité sur les familles. Malgré nous notons qu'à travers les VA et les diagnostics qui se sont transformés en LDA, l'accompagnement de personnes isolées est en augmentation.

Les publics accompagnés ont comme problématique commune des difficultés liées au logement soit dans l'accès, soit dans le maintien. A travers les accompagnements réalisés, il devient important de noter que le SDAL intervient dans un champ plus large car pour répondre à une problématique logement il peut être nécessaire de répondre à d'autres besoins prioritaires tel que l'emploi et la santé. Ces données sont constatées dans les fiches orientations du SIAO dans lesquels ces deux spécificités d'accompagnement peuvent apparaître.

Il n'en demeure pas moins que l'évolution de la société entraîne de nouvelles formes de pauvretés tel que cela est défini par l'Observatoire des inégalités dans « Pauvreté et précarité en chiffre ». Le constat fait amène à penser 10 transformations de la pauvreté dont il me paraît important de rappeler certains :

- L'urbanisation de la pauvreté (80% de l'activité du SDAL se déroule sur Dijon Métropole et les communes environnantes)
- Des problèmes de budget contrains liés à l'augmentation du cout de la vie et des couts du logement, qui un impact important sur les budgets les plus modestes
- « Monoparentalisation » et féminisation de la pauvreté est à rattacher à une certaine féminisation de la pauvreté. Les femmes à la tête de foyers monoparentaux ont plus de difficultés encore sur le marché du travail. (35% des orientations sont des familles monoparentales)
- L'augmentation des travailleurs pauvres : Les travailleurs pauvres sont certes des individus en situation professionnelle précaire, mais la pauvreté se mesurant non pas à l'échelle individuelle mais à celle du ménage, les travailleurs pauvres sont aussi des personnes vivant dans des familles à faibles revenus, même avec des emplois stables (54% des ménages en LDA ont un salaire)

L'augmentation de la précarité avec la dégradation des situations professionnelles et personnelles des ménages est donc un constat réel et sociologiquement mesuré. Une perte d'emploi, une séparation voulue ou forcée vont avoir une incidence directe sur le budget des personnes ce qui pourra entraîner des conséquences sur le logement. Ces quelques données sont confirmées dans le rapport d'activité réalisé dans le cadre de la convention avec l'Etat.

PARTIE 2 : LA CONVENTION D'INGENIERIE ACTION LOGEMENT

La convention d'ingénierie sociale avec ACTION LOGEMENT a été renouvelée pour accompagner les salariés en difficulté dans leur logement, sur l'ensemble de la Côte d'or. (7 à 8 mesures en continu). Les orientations peuvent être deux types : Des diagnostics ou des mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL).

Afin de répondre aux besoins et assurer une continuité dans l'activité, il est convenu que deux professionnels du service se répartissent les accompagnements. Grâce à cette répartition, l'activité peut donc être maintenue en cas d'absence.

Les objectifs de ces mesures sont les suivants :

- Une prise de contact avec le ménage
- Une évaluation et accompagnement dans les difficultés administratives et sociales
- Une évaluation locative (procédure d'expulsion en cours, logement adapté, bonne occupation...)
- Une évaluation, un accompagnement ou une orientation dans les autres problématiques rencontrées
- Une réorientation en commission SIAO si la personne n'est pu en emploi.

Le graphique ci-dessous fait un comparatif avec l'activité réalisée en 2023. Le premier constat est une activité globale supérieure comme cela a été décrit en introduction.



En septembre 2023, devant cette augmentation de l'activité constaté, un temps de travail a été mis en place avec les partenaires d'Action Logement afin d'obtenir un avenant à la convention permettant d'assurer la continuité de l'activité jusqu'au 31.12.2023.

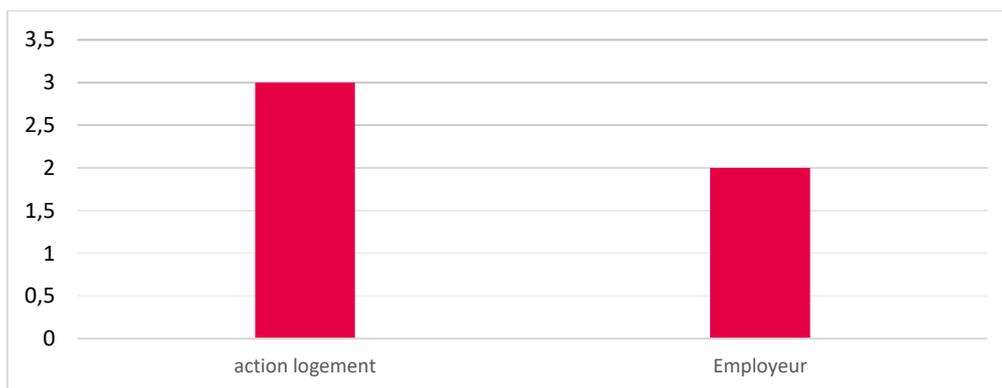
En définitive, en 2023, **136 mois mesures ont été comptabilisés** pour action logement alors qu'en 2022 l'activité représentait 98 mois mesures ce qui correspond à une **augmentation de 38,7%**.

I. L'activité diagnostic

1. Le taux d'activité :

En 2023, 5 diagnostics ont été réalisés ce qui représente 10 mois d'accompagnement. Cela représente une diminution de 50% par rapport à l'activité de 2022.

Service orienteur :



2. Caractéristique des 5 ménages orientés

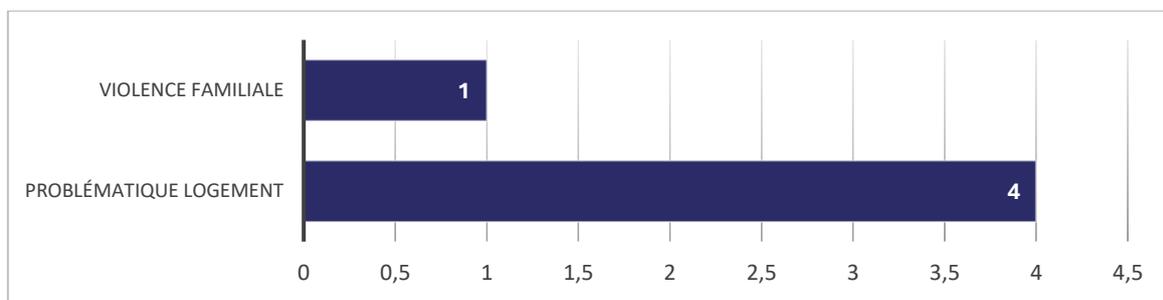
Typologie des ménages rencontrés :

Cette année il nous a été orienté :

- 4 personnes seules
- 1 couple avec enfant

Toutes étaient en emploi au moment du diagnostic. Tous étaient logés ou hébergés à Dijon.

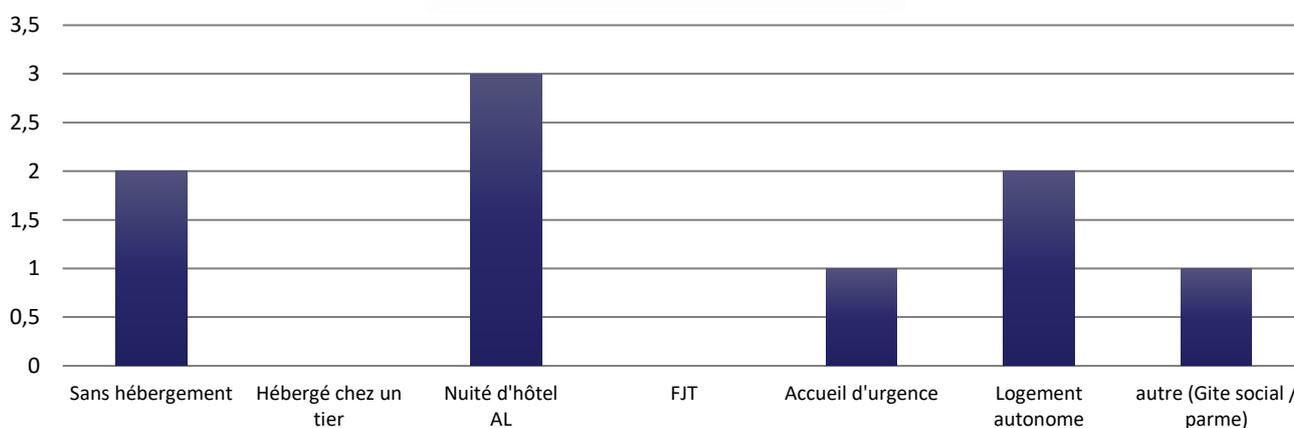
Problématique des ménages accompagnés :



Les personnes seules orientés en diagnostic étaient toutes au moment de l'orientation sans logement ni hébergement.

3. Suite des diagnostics :

Solution liée au logement



Du fait d'une activité professionnelle, l'accès au logement reste plus facile pour les ménages accompagnés. Le graphique ci-dessous montre les solutions successives mises en place pour éviter la rue à ces personnes en emploi.

Il est important de constater que 3 ménages ont obtenu une solution positive (2 en logement- 1 en résidence sociale).

Pour la quatrième sans hébergement, les deux mois n'ont pas suffi à l'accompagner et elle s'est désinvestie de la mesure d'accompagnement.

II. Les mesures ASLL :

1. Les flux entrées/ sorties :

En 2023, 28 ménages ont été accompagnés dans le cadre d'une ASLL :

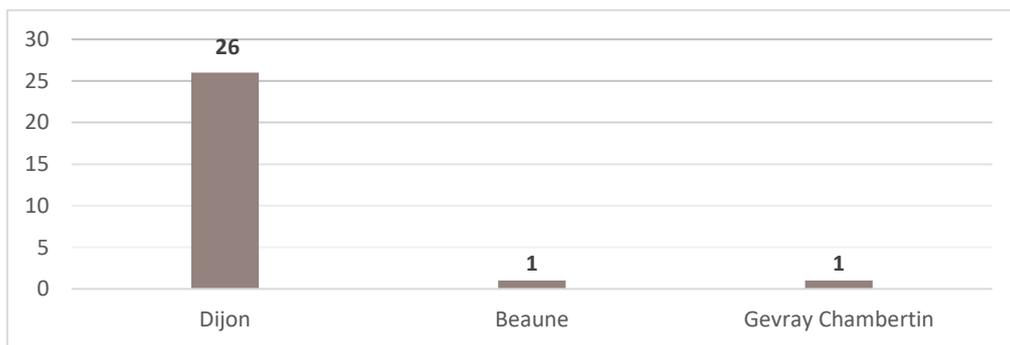
- 10 ont été débutés en 2022 et ont continué en 2023
- 18 ont été orientés en 2023
- 19 sont sorties dans l'année également

Au 31.12.2023, 9 accompagnements étaient en cours.

En comparaison avec 2022 l'activité ASLL a augmenté de 64% sur 2023.

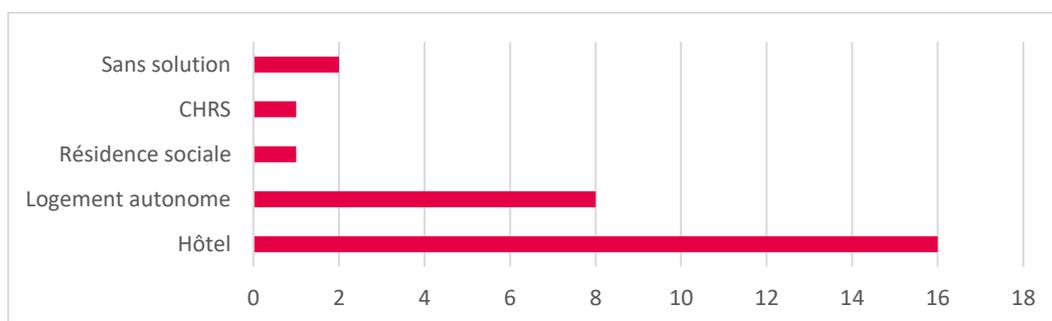
2. Les spécificités des ménages accompagnés en ASLL :

Le secteur géographique :



92% des mesures orientées sont situées dans la métropole.

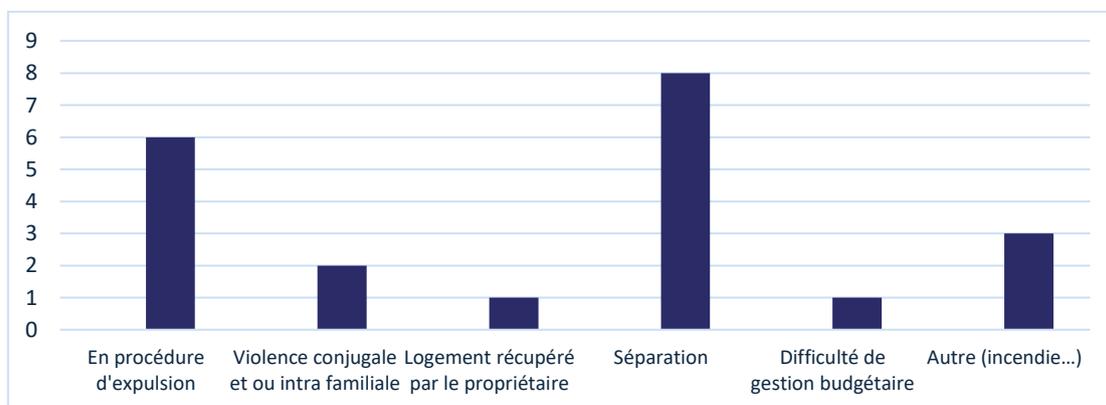
Logement / hébergement au moment de l'orientation :



Malgré l'emploi des ménages, il est important de faire le constat que 71% d'entre eux n'ont pu de logement au moment de l'orientation. Le SDAL met alors en place son expertise et ces ressources internes en termes de partenariat pour permettre le relogement du plus grand nombre.

Action Logement peut en cas de perte de logement déclencher des nuitées d'hôtel. Toutefois cette possibilité reste limitée dans le temps. Cela signifie que l'accompagnement mis en place et fait avec des personnes qui sont dans l'urgence de la crainte de la rue.

Les problématiques rencontrées



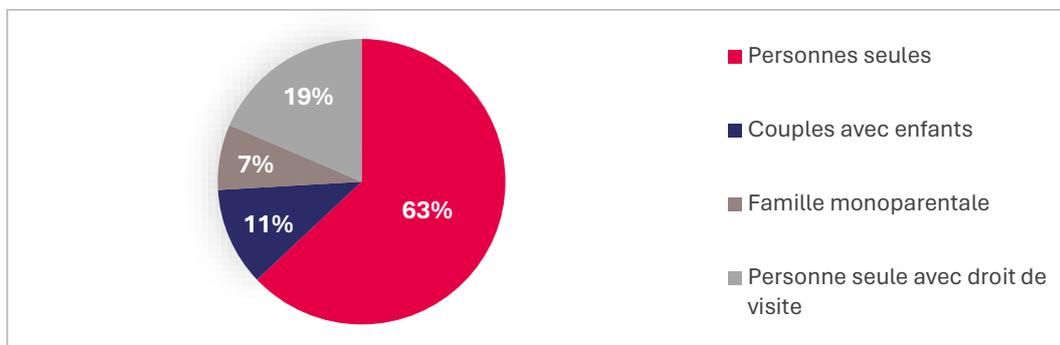
Les problématiques principales pour lesquelles nous intervenons sont liées au logement. Mais l'équipe relève outre la problématique de logement, les personnes sont dans des problématiques associées :

- Problématique d'addiction (alcool, jeu)

- Problématique de santé
- Séparation avec perte de ressources
- Augmentation des problématiques psychologiques

Toutes ces difficultés ont pour conséquence un temps d'accompagnement plus long.

Composition familiale :



Si l'on relie ce graphique aux problématiques rencontrées, concernant les personnes seules, nous pouvons déduire qu'une part d'entre elles sont dans une situation de transition car en cours de séparation. Celle-ci entraîne un départ du logement avec la mise en place de solutions d'hébergement temporaire à l'hôtel puis chez des tiers voir pour certains dans leur voiture.

Ressources :

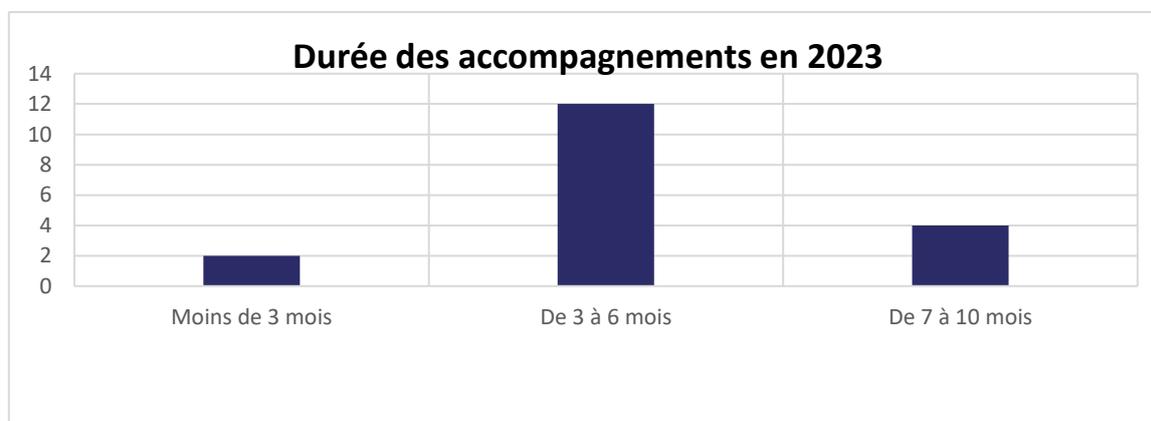
Les mesures ASLL d'action logement sont à destination des salariés. Il est logique que 90% des ménages orientés soit en emploi.

Pour 2023 :

- 25 ménages ont un salaire au moment de l'orientation
- 2 ont des indemnités journalières
- 1 une aide au retour à l'emploi

3. Les fins d'accompagnement :

Temps des accompagnements :



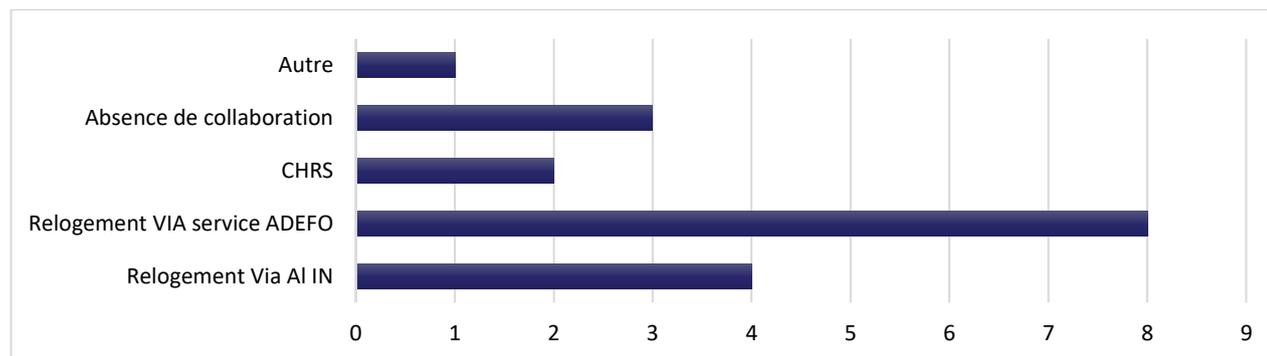
Le temps moyen de l'accompagnement est de 5,7 mois.

Pour les personnes devant quitter leur domicile une proposition d'hôtel peut être réalisée pour un temps. Ce temps ne permet pas l'accès à un logement et les personnes passent par des solutions transitoires de type :

- Dormir en tente

- Dormir chez des tiers
- Solution logement/hébergement
- Une demande au 115

Les fins de mesures :



Sur les 18 ménages pour lesquels l'accompagnement a pris fin **66% ont pu bénéficier d'un relogement**. 16% n'ont pas collaboré.

Pour les personnes en situation de perte d'emploi pour lesquels le relogement devient impossible, des orientations en CHRS via le SIAO sont mises en place.

55% des ménages orientés ont pu bénéficier des services internes de l'ADEFO soit pour un relogement soit pour la mise en place de l'hébergement.

Remarque sur les gestes d'incivilité :

A partir de septembre, devant la répétition d'actes d'incivilité, nous avons voulu prendre en compte l'agressivité des personnes envers les travailleurs sociaux. Pour le dernier trimestre 2023, nous avons pu noter différents types de violences ou craintes :

- Pour 3 personnes les entretiens ont dû s'effectuer un binôme du fait de l'agressivité des personnes.
- L'urgence des personnes dans le besoin de relogement les rend aussi agressives verbalement. Nous avons noté une dizaine d'appels durant lesquels la personne a pu être violente verbalement.

Ces différents actes viennent mettre en avant la situation d'insécurité dans laquelle peut se retrouver un ménage qui malgré à un emploi.

III. Conclusion :

Cette seconde partie met en avant un besoin d'accompagnement pour des personnes en emploi qui a augmenté par rapport à 2022 de 38,7%. Cette donnée fait écho à la première partie de ce rapport d'activité faisant état d'un accompagnement important de personnes déjà en emploi.

Ici nous notons également que ces accompagnements deviennent de plus en plus complexes et que le logement devient une entrée en relation pour accompagner – orienter afin d'aider les personnes dans d'autres problématiques (santé – addiction – problématique de santé mentale – problématiques familiales).

Nous constatons également que l'emploi bien que facilitant l'accès au logement n'accélère pas tout et les personnes accompagnées mobilisent des solutions transitoires avant l'accès au logement.

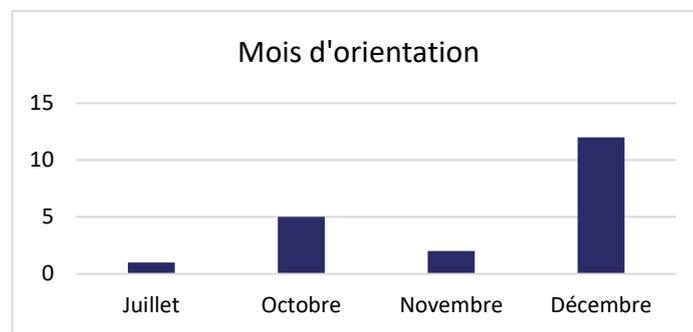
PARTIE 3 : LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE

Durant le second semestre 2023, l'ADEF0 a signé avec Dijon Métropole une convention permettant un financement pour la réalisation de **20 diagnostics** orientés soit en CCAPEX soit en Commission de Coordination des Accompagnements (CCA).

La CCA correspond à une commission déployée en faveur des publics en difficultés d'accès ou de maintien dans leur logement. Elle est un lieu d'échange et de coordination sur le territoire de Dijon Métropole visant à :

- Une simplification de la gestion des demandes d'accompagnement renforcé
- L'orientation vers la mesure d'accompagnement la plus appropriée
- La fluidification des parcours des ménages pour lesquels un besoin d'accompagnement renforcé lié au logement est exprimé et la réduction des risques de rupture⁵

1. Les orientations :



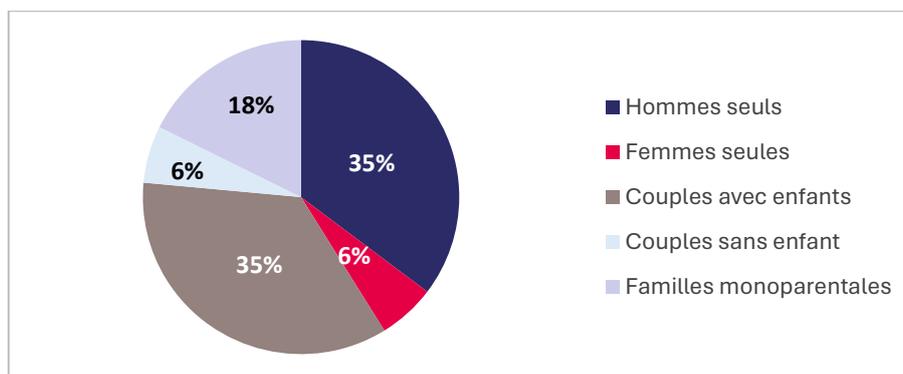
Ce graphique montre qu'il a bien eu 20 orientations dont 19 sur la fin d'année 2023. Plus précisément, la moitié des diagnostics ont été demandés après le 15 décembre 2023.

- 3 ont été annulés avant le 31.12.2023
- 1 c'est terminé pour non-collaboration
- 9 débiterons en 2024
- 7 sont en cours au 31.12.2023

Aussi, le bilan de l'activité ne pourra être que partiel car les diagnostics demandés en fin d'année n'ont été réalisés que durant le premier trimestre 2024.

2. Caractéristique des ménages orientés :

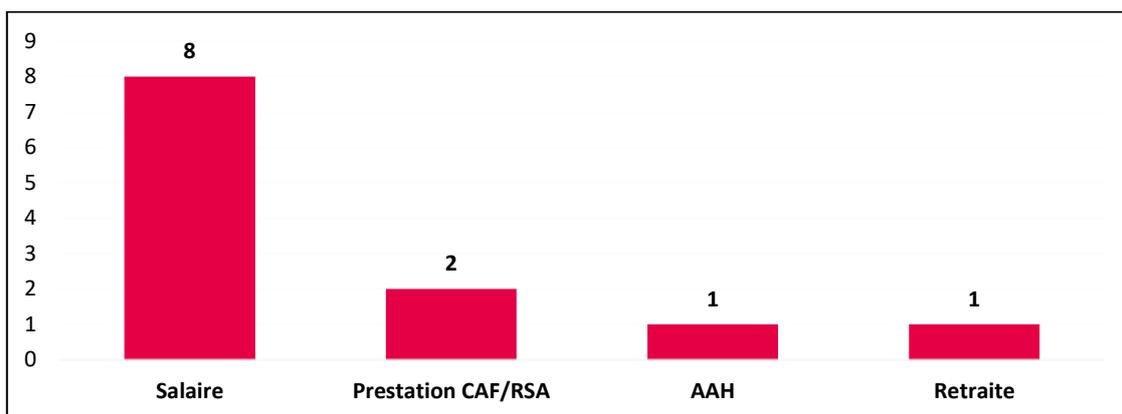
Typologie des ménages :



⁵ Règlement intérieur de la CCA

Sur les 17 ménages pour lesquels l'accompagnement n'a pas été annulé, le graphique met en avant une majorité de familles nucléaires ou monoparentales (70% des orientations)

Ressources :



Les premiers éléments font apparaître, tout comme pour les mesures financées par l'Etat et Action Logement, une part importante de ménages étant en emploi.

3. Bilan des Diagnostics Métropole

Un diagnostic sur les 20 orientations c'est terminé en fin d'année. Il est par conséquent impossible de faire un bilan objectif de l'activité, d'autant plus que le diagnostic c'est arrêté pour non-collaboration.

PARTIE 4 : LES ATELIERS LOGEMENTS

Les ateliers logements sont issus d'une collaboration entre HABITAT ET HUMANISME, l'ACODEGE et l'ADEFO, avec le soutien d'ORVITIS.

Grâce à la mise à disposition d'un logement « témoin » par le bailleur social, l'appartement pédagogique APPED21 a pu voir le jour.

Cet appartement sert de support pour les publics ADEFO mais également dans le cadre de la convention avec le CESAM, pour le projet « ENSEMBLE », pour leur public.

Le renouvellement de la convention « ENSEMBLE », permet une continuité des ateliers proposés pour cette année 2023.

1. La participation des publics

Pour les Ateliers ADEFO :

Année	2021	2022	2023
Nombre d'atelier	10	13	10
Nombre de participants	24	45	25

Nous constatons une baisse du nombre de participants pour l'année 2023. De plus sur les 10 ateliers prévus, 2 ont été annulés faute de participants.

Pour les ateliers CESAM :

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'atelier	5	9	7	12
Nombre de participants	22	26	38	52



Un atelier n'a pu être organisé en 2023 à cause d'une grève des transports en commun en janvier. Sur les 11 ateliers avec du publics. 6 ont eu lieu au CESAM avec différentes thématiques logements abordées (accès au logement, budget, économie d'énergie).

Les 5 autres ont eu lieu à l'atelier pédagogique.

2. Les ateliers CESAM :

Lors de l'élaboration du projet nous avons pensé à une continuité dans les ateliers (accès au logement, budget, économie d'énergie tri, entretien du logement. On observe que les personnes participent principalement à 1 atelier avec un turn-over, qui peut s'expliquer par l'évolution de la situation de chacun (formation, travail, cours de Français).

Animation et adaptation

En fonction du nombre de participants et du thème abordé, nous scindons le groupe pour s'adapter au niveau de chacun.

Les services civiques du projet ENSEMBLE sont un appui lors des ateliers, avec parfois la possibilité de traduire en arabe. On observe également une solidarité entre participants lorsqu'ils parlent la même langue.

Les ateliers sont en partie animés par les personnes elles-mêmes. En effet, nous nous appuyons sur les connaissances, les habitudes et les fonctionnements dans les pays d'origines de chacun. Ces éléments nous permettent de faire un parallèle avec les normes attendues en termes de « *savoir habiter* ».

De nombreux participants n'ont pas conscience du coût réel d'un logement et des frais annexes.

3. Les spécificités de l'atelier ADEFO :

Fréquentation des ateliers :

Les ateliers logements ADEFO sont à destination de tous les services de l'ADEFO. En 2023 ces ateliers ont permis un travail auprès de :

- 3 mineurs non accompagnés
- 5 personnes de l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
- 8 personnes du pôle « se loger et habiter »
- 2 personnes su service Ukraine
- 7 personnes du pôle territorial

Axes d'améliorations :

Nous avons fait le constat d'une faible participation des publics accompagnés par l'ADEFO. Il va être important de retravailler la communication avec les différents services de l'ADEFO.

Celle-ci passe par des présentations ou des rappels des objectifs de l'atelier pour des futurs locataires.

Il pourrait également être intéressant de mettre en place dans les différents dispositifs un référent chargé de mobiliser et accompagner les publics dans les différents services.

PARTIE 5 : LA COORDINATION PARTENARIALE :

Depuis plusieurs années, l'ADEFO a fait le choix de dédier 0.50 ETP à la mission de coordination avec des services transversaux tel que les bailleurs, la CAF, les Impôts et plus récemment la CPAM.

Ce temps de coordination permet d'avoir une interlocutrice unique pour les dossiers complexes et ainsi fluidifier les liens des services de l'Association.

1. Missions concernant l'Etat :

Chaque mois un point téléphonique avec l'assistante de service social du Pôle Solidarité de la DDETS est actionné, pour tenir à jour la liste des mesures LDA en cours.

Une autre professionnelle a la charge de transmettre chaque mois le tableau des visites d'anticipation en cours au service de l'Etat concerné.

2. Missions concernant les bailleurs :

- Centralisation et envoi si besoin des demandes de logement de tous les services de l'ADEFO.
- Participation régulière aux réunions de service Urgence Familles, CHRS Sadi Carnot, Service Pôle Territorial du CHRS Blanqui
- Rendez-vous si besoin avec les référents et les familles d'autres services pour leurs dossiers logement.
- La coordinatrice est « la personne ressource logement » pour les collègues de l'association, les partenaires et les services extérieurs : c'est une facilitatrice pour la transmission des informations.
- Rencontre avec la DDCS (unité d'accès au logement) pour continger les dossiers prioritaires au relogement.
- Rencontres régulières avec les bailleurs pour relancer les demandes des ménages prêts au relogement, pour demander des logements associatifs également.
- Mise en adéquation du projet de relogement du ménage et des possibilités des bailleurs.

3. Missions concernant la CAF – la CPAM :

- Centralisation des dossiers CAF - CPAM des familles pour lesquels les dossiers sont problématiques.
- Rendez-vous mensuel à la CAF – la CPAM pour aborder ces dossiers afin de les régulariser.

Pour 2023, 14 temps de coordination ont été mis en place avec la CAF pour une durée moyenne de 1h30. Chaque temps permet en moyenne d'évoquer en 20 et 25 dossiers.

Depuis septembre 2023, un partenariat c'est également mis en place avec la CPAM. Ce temps vise les mêmes objectifs. Des temps de rencontre tous les deux mois ont été mis en place pour une durée de 2h30 a été mis en place. Le nombre de situations évoqués oscillent autour de 20.

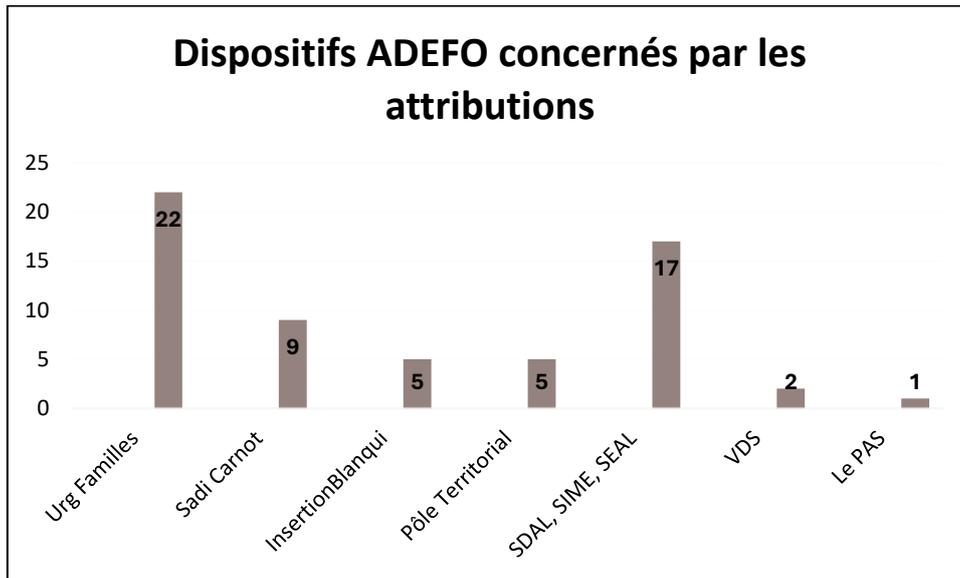
4. Missions concernant les Services des Impôts :

- Récupérer les avis d'imposition que les ménages n'ont pas en leur possession.
- Liens avec un interlocuteur privilégié pour les situations complexes.
- Dépôts des déclarations non effectuées cependant indispensables pour obtenir un logement public ou privé et pour ne pas avoir d'application du surloyer mensuel.
- Obtention plus rapide de duplicatas pour les femmes victimes de violences conjugales.

Avec les impôts aucun temps spécifique n'est mis en place, mais la coordinatrice a des interlocuteurs privilégiés avec lesquels elle échange entre 15 et 20 fois par mois pour autant de situations.

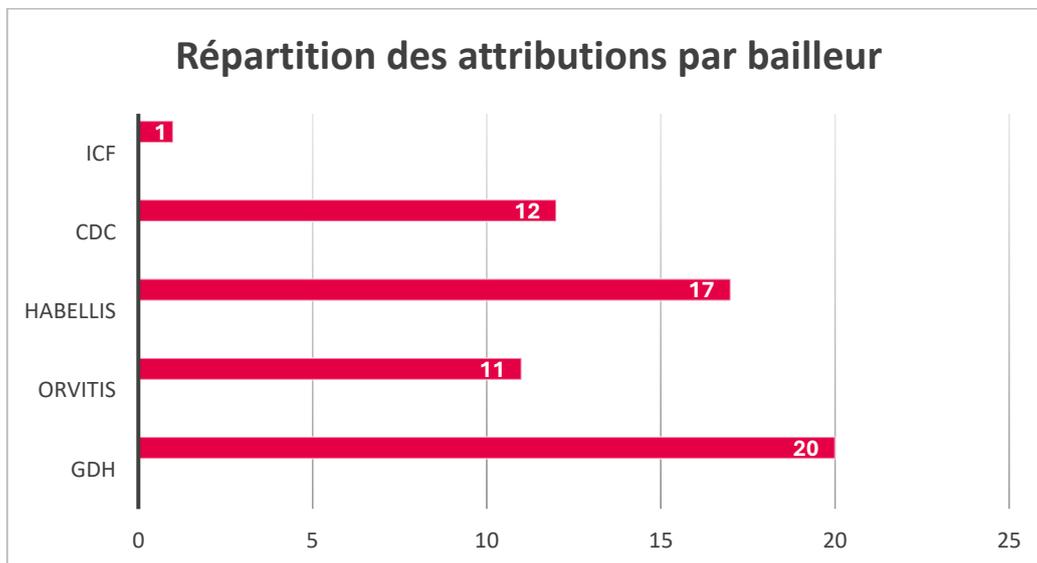
5. Les attributions de logements en 2023 :

Les liens avec les bailleurs sociaux ont facilité l'attribution de 61 logements pour les ménages suivis par l'ADEFO, nombre similaire à celui de 2022 et 2021.



Le service Hébergement d'Urgence Familles de l'ADEFO a bénéficié de 36% des relogements.

Sur l'ensemble des relogements 22 ménages soit 36% ont bénéficié du renouvellement d'une mesure LDA ou ont débuté une mesure LDA accès (5 ménages).



Comme en 2022, GDH représente le bailleur qui a permis le plus de relogement pour les personnes accompagnés par les services de l'ADEFO.

PARTIE 6 : PERSPECTIVES 2024

- Continuer le travail avec les partenaires financeurs pour maintenir des moyens en adéquation avec les besoins des personnes accompagnés

- Mettre en place des stratégies afin de proposer un accompagnement qui s'appuie sur les trois leviers logement – emploi – santé
- Favoriser un accueil de stagiaires
- Développer le partenariat avec différents partenaires institutionnels (pôle emploi, MSA...)
- Développer la communication pour une participation plus active des différents services de l'ADEFO sur l'atelier logement
- Permettre à l'équipe une montée en compétence par la mise en place de temps de formation – d'immersion
- Construire des outils d'informations pour l'accueil de nouveaux professionnels
- Réfléchir à une stratégie permettant la participation des personnes accompagnées